

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
FTQ  
SCFP  
Syndicat canadien de la fonction publique

# ColBlanc

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL (SCFP)

TOUS COLS BLANCS RÉUNIS

## OMHM, c'est réglé !



page 3

**Se mobiliser pour  
changer les choses !**

page 4

**Pointe-Claire  
La patience a ses limites**

page 5

**Villes reconstituées  
À l'école de l'équité**

Changeons les choses

**Signons tous  
la pétition !**

page 5

Affiche  
**GRATUITE**  
à l'intérieur



«La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle»

Victor Hugo,  
Proses philosophiques,  
L'âme (1860-1865)

## Agenda

### 22 avril

Vendredi saint, jour de congé chômé payé  
Jour de la Terre

### 24 avril

Pâques

### 25 avril

Lundi de Pâques, jour de congé chômé payé

### 28 avril

Jour de deuil pour les victimes d'accidents du travail

### 1<sup>er</sup> mai

Journée internationale des travailleurs et travailleuses

### 2 au 8 mai

Semaine nationale de la santé mentale

### 9 au 15 mai

Semaine québécoise des familles

### 17 mai

Journée internationale contre l'homophobie

### 10 au 13 mai

Présents sur toutes les tribunes, XXVII<sup>e</sup> Congrès du SFCP-Québec à Québec

### 23 mai

Journée nationale des Patriotes, jour de congé chômé payé

### 1<sup>er</sup> au 7 juin

Semaine québécoise des personnes handicapées

### 5 juin

Journée mondiale de l'environnement

### 12 juin

Journée mondiale contre le travail des enfants

**Date de tombée des textes pour le prochain numéro du ColBlanc :**

**le vendredi 13 mai 2011**



## Nouvel Agenda du SFMM

Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)

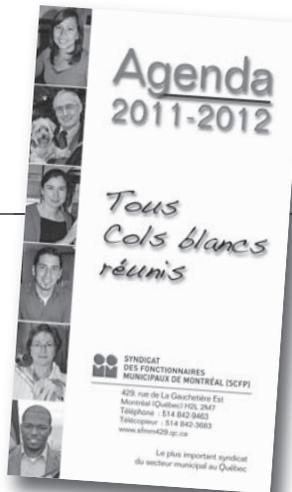


C'est à la fin du mois d'avril que notre Syndicat distribuera gracieusement un nouvel agenda à l'ensemble des Cols blancs qu'il représente sur l'île de Montréal.

De facture revue et améliorée, cet agenda se présentera en format de poche broché, avec couverture cartonnée et laminée, sera moins volumineux et plus pratique. Comme les précédents, il renfermera une foule d'informations fort utiles.

Cet agenda remplace celui distribué par les années passées et a l'avantage, outre d'être produit par le SFMM (SCFP), de nous permettre de démarcher nous-mêmes les commanditaires et de choisir les publicités destinées à son financement. Il contiendra donc moins de pages publicitaires et celles-ci seront conformes aux valeurs syndicales prônées par notre Syndicat, ce qui n'était pas toujours le cas avec l'agenda d'IDCOMM.

Si, pour une raison ou une autre, il ne vous était pas distribué, n'hésitez pas à contacter un de vos représentants syndicaux qui se fera un plaisir de vous en procurer un.



## Nomination Bienvenue Jocelyne !

C'est le 25 janvier 2011 que le comité exécutif du SFMM (SCFP) confirmait la nomination temporaire de madame Jocelyne Chicoine, à titre d'agente de griefs. En poste depuis le 14 février dernier, nul doute que Jocelyne, directrice syndicale à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et militante chevronnée, saura mettre son expérience syndicale au service des membres de notre Syndicat.

Le comité du journal joint sa voix à celle de toute l'Équipe syndicale du SFMM pour lui souhaiter la bienvenue au 429!



## Comité du journal Bienvenue Claude !



Les membres du comité du journal, ainsi que toute l'Équipe syndicale du SFMM, souhaitent la bienvenue et félicitent Claude Duval, élu au

poste de secrétaire du comité du journal lors du conseil général du 22 mars 2011. Précisons que le poste était vacant après la démission de Benoît Méthot, ex directeur à l'arrondissement de Verdun.

Délégué syndical au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Claude est également délégué social et membre du comité des délégués sociaux.

Parions qu'il sera un précieux actif pour le comité du journal, lui qui a déjà régulièrement contribué, par ses articles toujours intéressants et fort pertinents, à enrichir le contenu du ColBlanc.



## À l'intérieur

Des gains appréciables à l'OMHM .....	p. 4
Pointe-Claire : Lentement mais sûrement.....	p. 4
Villes reconstituées : à l'école de l'équité .....	p. 5
Négociations à Anjou 80 .....	p. 5
SHDM : C'est pour bientôt .....	p. 5
Lettre ouverte à Montréal.....	p. 6
Non à la taxe santé ! .....	p. 6
À votre santé mesdames ! .....	p. 6
Soirée événement du 8 mars.....	p. 7
CGC : Se dirige-t-on vers une impasse ? .....	p. 8
Les OBNL c'est aussi une forme de sous-traitance ..	p. 8
Le Premier Mai, Soyez-y.....	p. 8
Renforcer nos municipalités .....	p. 9
Manifestation nationale.....	p. 9
Quand la confiance donne des ailes.....	p. 10
Campagne Centraide.....	p. 10
Vague de fond antisyndicale.....	pp.10-11
Campagne Montréal, fais une ville de toi ! .....	p. 11
Votre sécurité, pensez-y ! .....	p. 14
L'incendie qui a changé l'Amérique .....	p. 15
Actualités .....	p. 16
Les PPP, une forme de privatisation inefficace .....	p. 17
L'indépendance énergétique .....	p. 18
Rions un peu avec Léo-Paul Lauzon .....	p. 19
Bourse à la maternelle .....	p. 20
Des mots qui font suer ! .....	p. 20
Le français, pour agir ensemble.....	p. 21
Lectures et sentiments .....	pp. 22-23



**ColBlanc**

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), 514 842-9463 / [colblanc@sfmm429.qc.ca](mailto:colblanc@sfmm429.qc.ca)

Publiée par le Comité du journal à 11 500 exemplaires.

Les textes publiés dans ce journal n'engagent que leurs auteurs. Nous n'insisterons jamais assez : nos pages sont ouvertes à tous les membres du SFMM (SCFP).

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadienne et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin (même si ce n'est pas toujours le cas) et vice-versa (même si ce n'est pas toujours le cas).

**Responsable à l'exécutif**

**du Comité du journal** : André Dollo

**Agents d'information** : Michèle Blais et Jean-René Usclat

**Responsable** : Gérald Brosseau

**Secrétaire** : Claude Duval

**Membres** : Sophie Aumais, Maryse Chrétien et Pascal Labine

**Caricaturistes** : Pat ©

**Photographes** : Michèle Blais, Gérald Brosseau et Alarie photos.

**Infographie** : Marcel Huot (Atelier Québécois Offset inc.)



# Se mobiliser pour changer les choses !



Monique Côté, présidente du SFMM  
André Dollo, secrétaire général du SFMM



l'heure où le SFMM (SCFP) est à préparer la négociation de la convention collective des Cols blancs de la Ville de Montréal, il a été fort stimulant de constater, lors de l'assemblée générale du 30 mars 2010, que la participation des membres de notre Syndicat à nos

instances syndicales est nettement en hausse. Certains diront que ce sont les sujets mis à l'ordre du jour qui ont suscité cette plus grande participation. Nous estimons qu'il s'agit aussi d'un signe que les Cols blancs de l'île de Montréal se préoccupent de leurs conditions de travail et sont prêts à se mobiliser pour faire avancer leurs revendications.

## Un menu copieux

Lors de cette assemblée, nous avons abordé certains des dossiers les plus chauds pour notre Syndicat en 2011. Que ce soit les dossiers de l'équité salariale et du maintien de celle-ci, celui de l'harmonisation des régimes de retraite, des négociations de convention collective, tant celles qui sont en cours (Pointe-Claire, Anjou 80, Hampstead) que celles à venir (Montréal, SHDM), il est évident que ces sujets nous interpellent tous.

## Équité salariale

### Pour mieux comprendre

L'assemblée a été une excellente occasion pour nos membres de mieux saisir les tenants et les aboutissants des résultats de l'exercice d'équité salariale à la Ville de Montréal. Les personnes présentes ont pu être informées quant aux résultats de l'exercice d'équité salariale ainsi que sur les travaux que nous devons poursuivre, soit dans le cadre du paiement des ajustements, soit dans le cadre du maintien de l'équité ou encore dans le cadre des exercices d'équité et de maintien qu'il reste à réaliser dans les villes reconstituées.

Le comité syndical d'équité salariale, accompagné de Lise Simard, conseillère en évaluation d'emploi et coordonnatrice au SCFP Québec, s'est chargé d'informer les participants, à l'aide de tableaux (PowerPoint) projetés sur grand écran. Ils ont su répondre à toutes les questions, souvent très techniques, qui entourent un exercice de cette envergure. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que vous pouvez également consulter notre site internet au [www.sfm429.qc.ca](http://www.sfm429.qc.ca) pour plus de détails sur cet important dossier.

## Harmonisation des caisses de retraite

### Quoi de neuf ?

Nous avons aussi profité de l'occasion pour faire le point sur la situation de l'harmonisation des caisses de retraite de la Ville de Montréal. Nous sommes bien conscients des attentes des membres à ce sujet; d'autant plus que les autres unités d'accréditations de la ville ont terminé cet exercice – qui doit se faire à coût nul – et vont quitter les régimes progressivement pour joindre leur régime «receveur».

De notre côté, nous espérons pouvoir reprendre les travaux incessamment avec la Ville de Montréal, sans perdre de vue notre principal objectif, à savoir d'offrir à tous les Cols Blancs actifs et retraités, un bon régime de retraite qui leur permette d'envisager l'avenir avec sérénité.

## Aide-bibliothécaires

### Ajustement de taux en avril

Les membres présents à l'assemblée ont également été informés quant au règlement du grief d'évaluation des aide-bibliothécaires. En effet, le descriptif d'emploi ayant été signé le 21 mars 2011, les représentants de la Ville de Montréal nous ont informés que les ajustements de taux – cet emploi passe du groupe de traitement 3 au groupe 4 – seront effectifs dès le mois d'avril 2011, le tout étant bien sûr rétroactif au mois de février 2008.

## À Montréal

### La négo c'est pour bientôt !

Lors de l'assemblée, nous avons aussi parlé de la prochaine négociation à la Ville de Montréal. Eh oui! Notre convention est déjà arrivée à son échéance le 31 décembre dernier. Soulignons à ce sujet que le conseil de direction se réunira au mois de mai afin de déterminer le mode de consultation que nous allons prendre afin de nous assurer que l'ensemble des membres participera à l'élaboration du projet de convention collective.

Lors du conseil général du 22 mars dernier, une proposition a été adoptée à l'effet de demander au conseil de direction de se pencher sur la possibilité d'organiser un colloque comme mode de consultation. Le conseil de direction se penchera sur cette proposition et sur les diverses avenues du mode de consultation. Soyez assurés que nous vous informerons des résultats de cette démarche dès que possible.

## Montréal, fais une ville de toi !

### Pour que les choses changent pour nous

La tenue de l'assemblée nous a également permis de présenter le vidéo-clip produit dans le cadre de notre campagne *Montréal fais une ville de toi!* Ce clip illustre avec humour les motifs pour lesquels IL FAUT CHANGER LA CHARTE DE LA VILLE! Cela nous a fourni une autre occasion d'expliquer l'importance de cette campagne aux membres présents, car il est capital que les choses changent à Montréal, pour plusieurs bonnes raisons.

D'abord pour nous permettre de négocier avec le Service du capital humain **pour l'ensemble des Cols blancs**, et pas seulement pour ceux des services centraux. C'est indispensable si nous voulons obtenir de véritables horaires flexibles pour tous, préserver nos emplois et notre expertise interne – au bénéfice des citoyens qui sont en droit d'exiger des services de qualité et une fonction publique à l'abri des pressions politiques – et si nous souhaitons pouvoir poursuivre un plan de carrière à la Ville de Montréal à travers un processus de dotation uniforme et impartial, ce qui est loin d'être le cas en ce moment!

On ne pourra arriver à concrétiser nos objectifs si on ne réussit pas à obtenir des changements en matière de gestion des ressources humaines. Tous, où que nous soyons, devrions avoir le droit de travailler selon un horaire flexible qui puisse nous permettre de concilier nos responsabilités familiales (enfants, aide à un parent ou conjoint en perte d'autonomie, la poursuite de nos études pour un plan de carrière, etc.). Il en va ainsi, entre autres, de l'article 19 de la convention collective qui porte sur les mouvements de main d'œuvre et le

plan de carrière, de l'article 17 qui concerne les horaires de travail et aussi de l'article 10 relatif à la sous-traitance. Ce sont à notre avis des dispositions qui doivent être soumises à une seule juridiction si l'on souhaite un minimum de cohérence.

## On a créé un monstre !

Il faut bien comprendre que modifier la Charte ne signifie pas perdre notre identité et les particularités de nos arrondissements. Cela veut plutôt dire de nous permettre d'obtenir, pour tous, une qualité de vie au travail, peu importe l'arrondissement où nous travaillons. Sans les modifications à la Charte que nous demandons, cela ne sera malheureusement pas possible puisque 19 petits royaumes continueront d'avoir toute la latitude et surtout le pouvoir de refuser de reconnaître certains de nos gains.

Montréal est devenue une tour de Babel, une créature à 19 têtes qui ne sert ni les citoyens, ni les membres de notre Syndicat. C'est pourquoi notre campagne pour faire modifier la Charte est une bataille qui nous concerne tous et qu'il nous faut faire ensemble et mobilisés, et cela commence par une simple signature!

## Pour nos conditions de travail

Nous comptons sur vous pour signer et faire signer notre pétition! Pour ce faire, vous n'avez qu'à la télécharger et l'imprimer à partir de notre site au [www.sfm429.qc.ca](http://www.sfm429.qc.ca) ou encore à partir du site dédié à la campagne médiatique au [www.montrealfaisunevilledetoi.com](http://www.montrealfaisunevilledetoi.com). Il ne vous restera plus qu'à la faire circuler et à faire signer vos collègues de travail (peu importe l'accréditation syndicale à laquelle ils appartiennent), les membres de votre famille, vos amis, vos voisins et faire parvenir le tout par la poste ou directement au bureau du Syndicat à l'attention de Michèle Blais, agente d'information ou de son collègue Jean-René Usclat, lui aussi agent d'information au SFMM.

Il ne nous reste qu'un mois pour compléter la cueillette des signatures et remettre notre pétition à Amir Kadhif, député de Québec Solidaire, qui a accepté de parrainer la pétition et qui la déposera à l'Assemblée nationale avant la fin de la présente session.

Votre solidarité et votre implication sont essentielles! Mobilisons-nous pour faire de cette campagne un succès. Et surtout, souvenez-vous que notre force réside dans notre implication à tous. Nous ne devons jamais l'oublier!

Ne reste plus qu'à nous souhaiter, à tous, un heureux printemps!

## Le 2 mai 2011, aux urnes !



l'opposé de certains qui s'indignent du coût des prochaines élections fédérales ou se questionnent sur l'utilité de cette campagne, l'Équipe syndicale du SFMM (SCFP) considère que cette élection fournit aux travailleurs une belle occasion de faire entendre leur voix et de se prononcer sur le genre de gouvernement qu'ils souhaitent voir au pouvoir pour les prochaines années.

Comme par le passé, certaines grandes organisations syndicales se sont prononcées, c'est le cas notamment de la FTQ, qui invite à soutenir le Bloc Québécois, et du SCFP (National) qui, pour sa part, invite ses membres à voter pour le NPD.

Le SFMM (SCFP), comme le prévoit ses statuts et règlements, n'est affilié à aucun parti politique. Toutefois, il est clair pour nous que les politiques mises de l'avant par les partis en présence sont susceptibles d'influer sur nos conditions de vie et de travail. C'est pourquoi nous vous invitons à exercer votre droit de vote le 2 mai prochain. **Alors allons voter en grand nombre**, selon nos convictions, en pensant à nos intérêts et à ceux de l'ensemble des travailleurs.

## Un conseiller du SCFP-Qc Candidat aux élections

Préoccupé par des questions liées à l'emploi, à la culture, à l'intégration des immigrants, au réchauffement climatique, à la recherche scientifique, au logement et au transport en commun Alexandre Boulerice se lance de nouveau avec l'équipe de Jack Layton et Thomas Mulcair. Il se présente afin d'offrir aux citoyens de Rosemont-La Petite-Patrie une alternative de gauche et écologique afin d'améliorer la qualité de vie des gens.

Parent d'une famille de quatre enfants, Alexandre est conseiller en communications pour le SCFP-FTQ. Auparavant, il a été journaliste, pendant quelques années, à LCN et TVA, avant de faire un passage à l'Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal. Alexandre n'en est pas à sa première élection car en 2008, il a aussi porté les couleurs du NPD.

# Nouvelle convention à l'OMHM

## Des gains appréciables !



Mario Sabourin, vice-président responsable au SFMM (SCFP)



Le 18 mars 2011 que les représentants du SFMM et leurs vis-à-vis patronaux de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

paraphaient la nouvelle convention collective des membres cols blancs de l'endroit.

Précisons qu'auparavant, soit le 9 mars dernier, plus de 160 Cols blancs de l'OMHM, réunis en assemblée générale extraordinaire,

### Des gains malgré le contexte

Dans le cas de l'OMHM, il faut préciser que le contexte financier imposé par le gouvernement du Québec, n'était pas de nature à faciliter les choses. Malgré cela, les résultats de cette difficile négociation demeurent satisfaisants et répondent aux préoccupations de l'ensemble des membres. D'une durée de six ans, le nouveau contrat de travail s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31

vigueur depuis juillet dernier. En matière salariale, les gains, sans y inclure le nouveau plan d'évaluation des emplois, pourraient atteindre les 14 % d'augmentation pour la durée de la convention.

L'entente prévoit également des gains pour les membres à statut précaire comme, par exemple, la possibilité d'opter pour un horaire de travail de type 4/5 ou 9/10, et ce à compter de l'embauche. Pour ces membres, mentionnons également que plusieurs autres dispositions telles que les congés mobiles, les heures supplémentaires, la supplantation du personnel d'agences privées, ont été négociées.

L'ajout d'une mesure de consolidation afin de résorber le déficit de la caisse de retraite ainsi que la contribution de 1,2 % de l'employeur pour la part des syndiqués couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 28 novembre 2010 représentent également un gain significatif pour les membres. Précisons que cette mesure inclut l'ajustement de la contribution des salariés et fixe celle de l'employeur à 120 % de celle des syndiqués, à compter du 7 mars 2011, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Un nouveau plan d'évaluation

Les parties ont également convenu de l'implantation d'un nouveau plan d'évaluation des emplois dont les modalités feront l'objet d'une entente qui sera soumise aux membres concernés ultérieurement. À cet égard, l'exercice visant à obtenir, auprès des membres, des informations additionnelles sur les tâches accomplies, a pris fin le 31 décembre dernier.

### L'Équipe du SFMM remercie votre comité de négociation

En terminant, je tiens à remercier Diane Chiasson, directrice syndicale par intérim et Christian Coallier, directeur syndical, tous deux membres du comité de négociation, pour leur énergie, leur détermination et les efforts qu'ils ont investis au bénéfice des membres qu'ils représentent. Merci aussi aux conseillers du SCFP-Québec pour leur soutien et leur expertise, Johanne Martel, en évaluation des emplois ainsi qu'André Racette jr et Bruno Tremblay.



s'étaient prononcés en faveur de l'entente de principe conclue le 24 février dernier, et ce dans une proportion de 86 %. Cette entente intervenait après une longue période de négociations puisque la convention collective était échue depuis le 31 décembre 2008.

décembre 2015.

En plus des clauses à incidence salariale pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 décembre 2015, l'entente prévoit également une baisse significative du coût des primes d'assurance collective, baisse qui est déjà en

## À Pointe-Claire

# Lentement mais sûrement !



Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des Cols blancs de Pointe-Claire progressent lentement.

Précisons que la convention est échue depuis... le 30 juin 2006. Après trois ans et demi et près de 60 rencontres de négociations entre les parties, incluant les six séances de conciliation, il est indéniable que la patience des membres de Pointe-Claire a été mise à l'épreuve.

### Malgré les progrès, une table bien garnie

Malgré la lenteur du processus et les éléments qui demeurent encore à régler, certains principes importants ont fait l'objet d'une entente avec la partie patronale. Toutefois, bien que plusieurs points restent à régler avant d'en arriver à une entente satisfaisante pour les membres cols blancs de Pointe-Claire, la table de négociation demeure toutefois bien garnie puisque plusieurs articles et annexes restent à régler

ou sont à finaliser entre les parties. Mentionnons notamment la question de l'ancienneté pour les auxiliaires qui n'est pas tout à fait finalisée, tout comme la clause relative au maintien salarial et la problématique relative à la répartition des coûts de couverture des assurances.

Pour ce qui est des annexes à la convention collective, là encore, certaines demeurent à finaliser ou à régler, dont la grille salariale générale (à finaliser), la grille salariale des emplois exclusivement auxiliaires, la politique de scolarité expérience, l'octroi des blocs d'heures (et autres mesures) à la Sécurité publique, le droit de rappel des auxiliaires et certaines de leurs conditions de travail, la question des vêtements et des uniformes, de même que certaines dispositions quant à la parité des auxiliaires, sans oublier les mesures transitoires.

De plus, il faut également aborder des sujets de nature plus générale comme le comblement des postes vacants actuels ainsi que l'application de certaines des

dispositions de la caisse de retraite. Soulignons que les articles et annexes dont nous ne faisons pas mention ont fait (ou sont sur le point de faire) l'objet d'un règlement.

### Tout près du but

Le comité de négociation pense qu'il est toujours réaliste de penser qu'il est possible de conclure cette négociation rapidement avec un minimum de bonne volonté. Tout comme les Cols blancs de Pointe-Claire, il souhaite que les pourparlers s'intensifient et s'accélèrent afin d'en arriver à un règlement satisfaisant pour tous.

À cet effet, quatre séances de négociations ont eu lieu depuis la fin du mois de mars, soit les 28 et 30 mars, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 6 avril. Nous sommes tout près du but, mais nous ne le répéterons jamais assez, il importe de demeurer solidaires, mobilisés et déterminés afin d'obtenir des conditions de travail qui répondent aux attentes des membres. C'est la clé du succès de cette négociation. Souhaitons qu'une entente soit conclue lorsque vous lirez ces lignes.

CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Bouder un collègue,  
**C'est enfantin!**  
Moi, je suis pour un milieu de travail sain.



## Villes reconstituées

## Les membres des comités à l'école de l'équité !



Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



Les 22, 23 et 24 mars derniers, les directeurs et les délégués syndicaux, membres des comités d'équité salariale des 12 villes reconstituées représentées par le SFMM (SCFP) ont reçu une formation en équité salariale, tel que le prévoit la *Loi sur l'équité salariale*. Offerte par le SCFP-Québec, cette formation fort complète a été donnée par Nathalie St-Georges, conseillère en équité salariale au SCFP-Québec, en collaboration

alloué pour la formation de vos représentants et aussi pour l'ajuster à la réalité des villes reconstituées.

**Le SFMM réagit rapidement**

Rappelons que la *Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale* (Loi 25), sanctionnée le 28 mai 2009, oblige les villes reconstituées à refaire l'exercice d'équité salariale avec une nouvelle date de portrait, soit le 1<sup>er</sup> février 2009. Les correctifs, s'il y en a, seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2006, date de constitution des nouvelles villes. Les intérêts de 5 % sur les montants dus s'appliqueront en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Considérant les délais de réalisation très serrés pour mener à bien ces

exercices, le SFMM n'a pas hésité à réagir rapidement et a fait appel au SCFP pour qu'il forme adéquatement tous les représentants syndicaux concernés, même si, en vertu de la loi, c'est à l'employeur de s'assurer que les membres des comités reçoivent une formation complète en équité salariale.

Les représentants concernés ont ainsi pu

profiter de l'expérience et de l'expertise des conseillères du SCFP puisqu'elles ont monté un cours des plus complet et qu'elles ont formé des centaines de personnes en matière d'équité salariale.

**Une formation indispensable**

Les directeurs et délégués présents ont ainsi pu être instruits de la *Loi sur l'équité salariale*, des principales étapes à venir pour réaliser le programme d'équité salariale au sein de leur municipalité et du rôle qu'ils occuperont au sein du comité. Ils ont également pu prendre connaissance des différents tableaux produits par la Commission d'équité salariale, du plan d'évaluation des emplois de la Ville de Montréal, du questionnaire découlant de ce même plan et de la pondération.

Pendant deux jours, ils ont participé à des jeux de rôles qui les ont amenés à évaluer une demi-douzaine d'emplois lors d'un exercice où l'on reproduit des rencontres de comité avec un employeur fictif.

L'expérience s'est avérée très concluante et très enrichissante selon les participants. Certains avaient déjà reçu une formation d'une demi-journée (ou un peu plus), mais jamais, selon leurs propres dires, aussi complète que celle proposée par le SCFP.

L'exercice a soulevé de nombreux questionnements auxquels Nathalie

St-Georges a su répondre dans les moindres détails. Les membres sont maintenant mieux outillés pour débiter ou poursuivre les travaux au sein des comités d'équité salariale dans leur municipalité. Les dispositions légales, l'exercice d'équité salariale et les tâches à réaliser leurs sont désormais plus familières. Nul doute que cela sera bénéfique aux membres qu'ils représentent, d'autant que tout au long du processus, les représentants siégeant sur les comités d'équité salariale seront accompagnés pour effectuer la démarche. Les vice-présidents responsables de chacune des villes chapeauteront chacun des comités, épaulés par Lise Simard, coordonnatrice et conseillère en équité salariale au SCFP, qui coordonnera et suivra les activités des comités à chaque étape.



avec Diane Chevalier et Édith Cardin, membres du comité d'équité salariale du SFMM. Habituellement, cette formation se déroule à l'extérieur de Montréal et s'échelonne sur une période de cinq jours mais, pour les besoins de la cause, la formatrice l'a adaptée et a condensé le contenu du cours en fonction du temps

Négociations à Anjou 80  
Tout près du but

Mario Sabourin, vice-président responsable au SFMM (SCFP)



La Corporation Anjou 80, où la convention collective est échue depuis le 31 décembre 2009, nous pouvons dire, après une dizaine de séances de négociations, que les choses progressent. D'ailleurs, notre comité de négociation estime réaliste d'envisager un règlement qui réponde aux attentes des membres d'ici peu.

**Des membres mobilisés**

Rappelons qu'en novembre dernier les membres de la Corporation Anjou 80 s'étaient prononcés dans une proportion de 75 % en faveur du déclenchement au moment jugé opportun de moyens d'action pouvant aller jusqu'à la grève. Les membres se sont mobilisés et ont mis en branle une série de moyens de pression tels le port de *t-shirts*, de casquettes et de macarons illustrant leurs revendications en plus de tenir une manifestation le 24 novembre dernier, soutenus par des représentants syndicaux de notre Syndicat et par l'Équipe du SFMM.

**La caisse de retraite : un enjeu majeur**

Cependant, au moment d'écrire ces lignes, la problématique entourant la caisse de retraite des employés reste toujours à solutionner. Il faut savoir que les membres cotisent à la caisse de retraite de l'ex-ville d'Anjou, qui est une caisse multi-employeurs puisqu'elle regroupait, en plus des membres de l'ancienne ville d'Anjou, ceux de la Corporation Anjou 80 et de l'Office municipal d'habitation d'Anjou (OMH-Anjou). Ces derniers cotisent désormais à la caisse de retraite de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Comme l'harmonisation des régimes de retraite pour les Cols blancs de la Ville de Montréal, si elle se réalise, fera en sorte que les Cols blancs de l'ancienne ville d'Anjou cotiseront à la caisse de retraite de Montréal, il ne resterait alors plus de caisse de retraite des membres d'Anjou 80 puisqu'il serait impossible de soutenir et d'administrer un régime à prestation déterminé de cet ordre avec un si petit nombre de participants actifs.

Comme de plus, la *Loi sur la réorganisation municipale*, adoptée lors des fusions et défusions municipales, ainsi que la RRQ, empêchent les membres de basculer vers la caisse de retraite de Montréal, il est impératif de trouver un régime d'accueil pour eux.

**Des solutions existent**

Au Québec, il existe quelques régimes multi-employeurs ouverts à tous, sous certaines conditions évidemment, dont le Régime de retraite à financement salarial (RRFS-FTQ), sur lequel s'est porté notre choix.

Il reste évidemment bien des éléments à prendre en compte (valeurs des actifs et des passifs, déficit actuariel, etc.), des négociations à conclure (prise d'effet, contributions salariales de l'employeur, etc.) et des hypothèses à évaluer afin de vérifier, par exemple, s'il serait plus avantageux pour certains de prendre leur retraite dès maintenant.

Quoi qu'il en soit, nous entendons travailler de façon à ce que les membres d'Anjou 80 puissent bénéficier d'une entente satisfaisante, tant pour l'ensemble des dispositions de la convention collective qu'en regard de leur caisse de retraite. C'est un dossier à suivre!

SHDM  
C'est  
pour  
bientôt

À la Société d'habitation de Montréal (SHDM), la convention collective arrivera à échéance le 31 décembre 2011. À cet effet un projet de consultation des membres débutera à l'automne prochain.

Plus de détails  
seront transmis  
ultérieurement.

Restez à l'affût!

## Montréal, fais une femme de toi !

# Lettre ouverte à Montréal

(Allocution présentée le 8 mars 2011, journée internationale des femmes et inspirée de l'actuelle campagne médiatique : Montréal, fais une ville de toi!)



Francine Bouliane, vice-présidente au SFMM (SCFP) et responsable du comité de la condition féminine



En cette journée internationale des femmes, j'oserais dire que Montréal est une femme. D'entrée de jeu, je te dis, Montréal, que je te pardonne un peu. C'est classique, on en demande toujours un peu plus aux femmes, on leur demande d'être performantes, on leur demande de faire leurs preuves, de mettre les bouchées doubles, de concilier la vie et le travail. Tu ne fais pas exception, Montréal, car dans ton cas tu dois concilier les pouvoirs de la ville-centre et ceux des arrondissements.

Tout cela a commencé avec les fusions municipales, lesquelles ont créé une grande famille reconstituée. Les Ex (ex-municipalités) voulaient avoir droit au



chapitre, avoir plus de pouvoirs. Le chef de la famille québécoise, appelons-le oncle Jean, a donné une Charte à la ville de Montréal, un genre de contrat de mariage forcé. Les Ex ont aussi eu droit à leur part du gâteau : leur budget, leurs employés, leur maire. Ainsi, le patrimoine familial, le bien commun,

s'est retrouvé morcelé : Montréal s'est appauvri! Madame la ville de Montréal perdait des plumes, de l'argent, des pouvoirs. Pourtant, elle devait continuer de s'occuper

de tous ses enfants, c'est-à-dire, de donner des services à tous ses citoyens.

Peu de temps après, certains arrondissements décidèrent de sortir de cette famille reconstituée, ils s'en séparèrent donc par les défusions. Les nouvelles villes devenaient ainsi des familles monoparentales. Or, ces villes reconstituées ont dû payer une pension alimentaire à madame la ville de Montréal, on appelle ça la taxe d'agglomération.

Si Montréal est une femme, elle n'est pas aussi libérée et féministe qu'elle pourrait l'être, car elle reste ancrée dans ses stéréotypes sexuels : Les hommes continuent de déneiger les rues et d'inspecter les bâtiments, tandis que les femmes continuent d'occuper des emplois dans les domaines du service,

secrétariat, bibliothèques et centres d'appels.

Montréal, ma belle et imparfaite, tu devrais mettre ta jupe, et dire à tes enfants, à tes Ex, à oncle Jean, que c'est toi le chef de famille. Je suis certaine que cela profiterait à toutes les citoyennes et tous les citoyens, à toutes les travailleuses et tous les travailleurs. Montréal, fais donc une femme de toi!



Félicitations à Sylvie Séguin, femme debout, pour sa première animation.

## Non à la taxe santé ! Parce que la santé n'est pas une marchandise

Michèle Blais, agente d'information



L'occasion de la Journée internationale des femmes, le Collectif 8 mars a invité les femmes à casser la croûte pour briser la logique de «l'utilisateur-payeur» que cherche à instaurer le gouvernement Charest dans notre système de santé et de services sociaux.

C'est au complexe Desjardins, sur l'heure du lunch, que les femmes s'étaient données rendez-vous. Notre présidente, Monique Côté, y était aux côtés des Alexa Conradi (présidente de la FFQ), Claudette Carboneau (CSN), Louise Mercier (FTQ) et toutes celles qui ne veulent pas de cette taxe fixe, sans égard aux revenus (sauf s'il est de moins de 14 400 \$ par an).

Pour Alexa Conradi, porte-parole pour le Collectif 8 mars «la taxe santé est une mesure profondément inéquitable qui va frapper

plus durement les personnes à faible revenu, et en premier lieu les femmes, car ces dernières ont des revenus généralement plus bas que les hommes».

Selon une recherche de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) réalisée en octobre 2010, une famille monoparentale avec deux enfants, dont un fréquente une garderie, pourrait devoir consacrer près de 20 % de son revenu, après impôt, au paiement des tarifs (frais de santé, d'électricité, de services de garde).

Source : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca), 8 mars 2011.



## À votre santé mesdames!



Claude Duval, délégué syndical au SFMM (SCFP) et secrétaire du comité du journal



Le 8 mars dernier était soulignée, pour la centième fois de l'histoire, la Journée internationale des femmes.

Indépendamment que l'on soit pour ou contre ce genre de commémoration, deux déclarations sont venues m'interpeller et m'interdisent de me taire.

### Pauvre Carla !

La première émane du président du pays qui m'a vu naître et qui est aussi le pays des droits de l'homme, même avec toutes ses contradictions. Ainsi, Nicolas Sarkozy a déclaré à propos de cette journée : «C'est sympathique, il faut le faire, enfin parfois il faudrait qu'on se concentre sur l'essentiel». Heureusement, il a quand même ajouté que les femmes jouent un rôle important dans notre vie, qu'elles veulent travailler et être autonomes. Au fait, est-ce que Carla avait le sourire au souper? L'histoire ne le dit pas.

### Poser les femmes en victime !

À cette même occasion, de l'autre côté de l'océan, au Canada, mon pays d'adoption et «le plus meilleur pays au monde», comme l'a déjà qualifié un de nos illustres premier ministre, Stephen Harper annonçait : «Au pays, nous prenons des mesures pour régler les problèmes de violence et de sécurité financière auxquels sont confrontés les femmes et les filles. Nous avons adopté des lois plus sévères, investi dans des refuges pour les femmes etc. »

Comment interpréter cette déclaration? Devons-nous comprendre qu'il considère les femmes surtout comme des victimes potentielles et que, donc mesdames, si vous êtes victimes d'une agression, ce n'est pas si dramatique puisque le bras de la justice s'abattra sur votre agresseur et qu'une cellule sera prête à l'accueillir. Au diable la prévention!

Il renchérit et ajoute que : «Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la promotion d'un accès égal aux études pour les filles en Afghanistan». Avouez qu'il faut tout de même un certain culot lorsque l'on sait que le Canada a cessé de jouer un rôle de paix avec son armée. Et je ne parle même pas de l'ingérence des conservateurs dans l'organisme Droits et démocratie.

Au fait, est-ce que Laureen avait le sourire au souper? L'histoire ne le dit pas non plus. Remarquez, il pourrait être intéressant d'organiser un débat avec ces deux «premières» dames à ce sujet!

Pour ma part, j'ai honte que des dirigeants de pays libres tiennent de tels propos dignes de l'extrême droite! Cependant, cela m'incite à lutter davantage aux côtés des femmes au sein de notre Syndicat afin qu'un jour elles puissent célébrer l'atteinte d'une pleine égalité de droits, comme il se doit et à leur convenance... pendant que les Sarkozy et les Harper de ce monde prépareront le repas, en silence, avec amour, gratitude et un large sourire. Cela nous changerait de ces propos misogynes et combien décalés de la réalité!



# Soirée événement du 8 mars Un franc succès !



Jocelyne Chicoine, responsable du comité de la condition féminine



Encore cette année, la soirée événement du 8 mars a été couronnée d'un grand succès. Organisée par le comité de la condition féminine du SFMM et tenue sous le thème *Toujours en action pour le respect de nos droits*, cette soirée a été l'occasion pour les femmes cols blancs du «429» d'échanger et de fraterniser tout en soulignant dignement la Journée internationale des femmes.

## Une soirée fort bien remplie !

Comme c'est la tradition, la soirée a débuté par une exposition des œuvres de nos membres artisanes, plus nombreuses que jamais, qui nous ont à nouveau éblouies, tant



par leurs talents que par la qualité, la variété et l'originalité de leurs œuvres.

Après s'être sustentées autour d'un excellent buffet, les participantes ont pu entendre les allocutions présentées par des

militantes de notre Syndicat, dont notamment Monique Côté notre présidente, Francine Bouliane, vice-présidente responsable du comité de la condition féminine du SFMM, sans oublier Sylvie Séguin, directrice syndicale à l'arrondissement Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles et secrétaire du comité de la condition féminine. Elles ont pu constater qu'il faudra encore lutter pour conserver les acquis arrachés par les femmes au fil des ans. Des acquis qui, dans un contexte économique difficile, sont de plus en plus menacés par des mesures gouvernementales telles que la taxe à la santé, l'augmentation des frais de scolarité et les coupures de subventions aux organisations communautaires. Des mesures qui fragilisent encore une fois les plus démunis et particulièrement les femmes qui occupent encore en majorité des emplois précaires. Il



Nos commanditaires font des heureux – le féminin l'emportant sur le masculin !

présenter la mission de cette fondation.

La Fondation Léa Roback œuvre à la promotion de l'éducation en offrant une aide financière à des femmes qui désirent poursuivre leurs études et ne pourraient le faire sans cet appui. Elle perpétue aujourd'hui la mémoire de Léa Roback, cette militante bien connue qui s'est battue pour les droits des femmes, la justice sociale, la

Je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution exceptionnelle de mes complices et collaboratrices du comité de la condition féminine sans que cette soirée n'aurait été possible. MERCI à Sylvie Beauchamp, Francine Hallé, Jocelyne Marquis, Sylvie Séguin ainsi qu'à Camée Aubut, responsable du programme d'aide aux membres, sans oublier Francine Bouliane,



Des membres du SFMM bourrées de talents.

## Merci à nos partenaires

ESI Canada  
Courtiers d'assurances Burrowes  
Groupe Censeo inc.  
Services financiers Jacques Veilleux inc  
SAI inc.  
Desjardins – Caisse du Réseau municipal  
Arcosi inc.  
Lamoureux, Morin, Lamoureux, avocats  
Raymond Chabot Grant Thornton  
Groupe Émérite  
Créations Francine Hallé  
Dans un Jardin  
Donald Proulx coiffure  
Éditions Latourelle  
Gariépy fin gourmet  
L'Espace Go (théâtre)  
L'orchestre symphonique de Montréal  
Les Éditions Rogers et le Magazine Châtelaine  
Louis-José Houde – Le Groupe Phaneuf  
Promotions universelles  
Restaurant la Planète  
Salon esthétique Sylvie Tardy

nous faudra donc être plus solidaires que jamais car c'est ensemble que nous pourrons établir un véritable rapport de force et faire entendre nos voix.

## Un spectacle fort apprécié !

Les participantes ont également pu se divertir d'une fort agréable façon avec la présentation du spectacle «*Pas Manouche, c'est louche*» par le groupe de Christine Tassan et les Imposteuses. Avec un spectacle musical unique et entraînant, ce quatuor de jazz «manouche» en a impressionné plus d'une par son énergie, sa virtuosité et la qualité de sa prestation.

## Soutenir l'accès à l'éducation

Cette année, notre Syndicat a choisi d'accorder son soutien à la Fondation Léa Roback, représentée pour l'occasion par madame Ellenberger, venue nous

paix, l'accès à l'éducation et s'inspire de ses idéaux et contribue à développer l'autonomie des femmes et leur avancement collectif.

Les participantes présentes se sont montrées généreuses puisque c'est une somme de 450 \$ qui a été recueillie, somme qui a été doublée par notre Syndicat.

## À l'an prochain !

Après les tirages des prix de présence et le mot de la fin qui vinrent conclure cette soirée fort réussie, nul doute que nombreuses sont celles qui se sont quittées en se souhaitant «à l'an prochain».

une femme engagée et de convictions qui a été une grande source d'inspiration. Un gros MERCI également à nos commanditaires, à toute l'équipe du comité d'organisation physique et à toutes celles et ceux qui, dans l'ombre, ont contribué à faire de cette soirée un franc succès.

En terminant, comment ne pas remercier les quelque 200 personnes, femmes et hommes membres de notre Syndicat ou invités qui sont venus célébrer en grand nombre et qui sont pour nous la clé du succès de cette soirée. Rendez-vous l'an prochain!



Christine Tassan et ses Imposteuses; véritables virtuoses du Jazz manouche ont offert une prestation remarquable.

# Comité général de coordination

## Se dirige-t-on vers une impasse ?



Luc Veillette, directeur syndical au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et membre du comité général de coordination (CGC)



En temps normal c'est avec plaisir que je vous dresserais un bilan de l'avancement des travaux du Comité Général de Coordination (CGC). Malheureusement, depuis plusieurs mois la partie patronale et la partie syndicale divergent d'opinion sur un point névralgique du mandat et du rôle d'un comité de santé et sécurité du travail : le paritarisme.

### Des droits reconnus

D'abord, il faut savoir que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et, en ce qui nous concerne, notre convention collective (article 15 de la convention collective de la Ville de Montréal), reconnaissent que les problèmes de santé et sécurité du travail doivent être pris en considération, de façon paritaire, par le CGC ou les comités locaux de santé et sécurité du travail (paragraphe 15.05) et que les travailleurs ont le droit d'être représentés. De plus, au paragraphe 15.07 de la même convention collective, des dispositions prévoient que ces comités sont composés de représentants patronaux ET syndicaux. Pour nous, il est donc clair que les sujets d'intérêts qui ont trait à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs doivent être traités de façon paritaire, c'est-à-dire

entre les représentants de l'employeur et les représentants syndicaux désignés par le SFMM.

### Une interprétation subjective

De son côté, par contre, l'employeur nous oppose une définition pour le moins subjective du paritarisme. En effet, pour lui, paritaire signifie entre employeur et employé, point à la ligne. Or, bien que les travailleurs soient très bien placés pour évaluer des situations dangereuses dans leurs milieux de travail, il demeure qu'ils ont droit aux services de leurs représentants syndicaux, comme le reconnaissent la Loi et notre convention collective.

### Mise à l'écart inacceptable !

Plus inquiétant encore, nos représentants en prévention, Nancy Nolet et André Lalonde ne peuvent participer à certaines inspections de nos milieux de travail, sous prétexte que l'inspection a déjà été effectuée par le gestionnaire en compagnie de certains travailleurs. Or, il faut savoir que Nancy et André sont LES spécialistes en santé et sécurité au SFMM, ils ont reçu les formations requises et possèdent les équipements adéquats pour mener à bien les inspections de

nos milieux de travail. De plus, à titre de représentants en prévention SST leur mandat consiste, entre autres, à procéder à des inspections des lieux de travail, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*.

L'employeur feint d'ignorer que les représentants en prévention sont désignés par les membres et qu'ils représentent les Cols blancs au sein des comités locaux de SST. Il est inacceptable qu'ils se retrouvent mis de côté lors des inspections en santé et sécurité.

Depuis de nombreuses années, la pratique veut que les problèmes de santé et sécurité du travail soient discutés entre les représentants de l'employeur et les représentants syndicaux, et ça marche très bien. Pourquoi vouloir changer ce qui fonctionne et qui a fait ses preuves dans le passé? Quoiqu'il en soit, la position de l'employeur à cet égard est plus que préoccupante et il va de soi que nous prendrons les moyens nécessaires pour faire respecter les droits de nos membres en matière de santé et de sécurité au travail et ferons l'impossible pour continuer à représenter les travailleurs et à rendre nos milieux de travail plus sécuritaires.

## Les OBNL

# C'est aussi une forme de sous-traitance !



Maryse Chrétien, directrice syndicale au SDO et aux Eaux et responsable du comité d'enquête et de lutte anti sous-traitance



Les multiples facettes de la sous-traitance exigent que nous soyons tous à l'affût. En effet, les municipalités, par arrondissements ou services, se déchargent de plus en plus de leurs responsabilités de différentes façons comme par l'utilisation de bénévoles, de stages d'apprentissage, de projets subventionnés et, plus récemment, d'une panoplie d'organismes à but non lucratif (OBNL), qui ne sont qu'une autre forme, plus subtile et sournoise, de sous-traitance.

### Soyons vigilants !

Un OBNL, bien que souvent financé complètement par sa municipalité, en l'occurrence, la Ville de Montréal, engage des employés qui n'appartiennent pas à la Ville de Montréal. Ne nous méprenons pas! Bien que ces organismes agissent souvent en partenariat avec la Ville de Montréal et semblent offrir les mêmes services, leurs employés non syndiqués remplacent bon nombre de postes cols blancs potentiels. Vu de l'extérieur, les citoyens n'y voient que du feu, car souvent ces organismes occupent les bâtiments de la municipalité et leurs loyers sont payés à même nos taxes.

De surcroît, ces OBNL, en plus de représenter une menace pour nos emplois, sont dotés d'appellations si peu communes qu'elles sont difficilement reconnaissables dans les procès-verbaux du conseil municipal et des conseils d'arrondissements. Par exemple, la Ligue des citoyens actifs de St-Léonard s'avère-t-elle être un club pour gens retraités ou bien un organisme de bénévoles qui animent des activités sportives pour les jeunes? Pas si simple de distinguer si les tâches effectuées par cet organisme entrent en conflit avec celles de nos membres cols blancs ou si elles relèvent de notre unité d'accréditation.

### Sonnez l'alerte !

Le comité d'enquête et de lutte anti sous-traitance sollicite les yeux et les oreilles des membres cols blancs pour l'aider à trouver, dénoncer et circonscrire toute forme de sous-traitance. Si, dans vos milieux respectifs, vous avez des doutes ou des questions concernant certaines activités faites par des tiers, que ce soit des OBNL ou autres, n'hésitez pas à contacter un des membres du comité ainsi que vos représentants syndicaux. Parce que si nous souhaitons conserver notre expertise et nos emplois, mieux vaut prévenir que guérir!

## Le Premier Mai

# Soyez-y, c'est l'heure des comptes !

Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



Instaurée au XIX<sup>e</sup> siècle comme journée annuelle de grève pour la réduction du temps de travail, la Fête internationale des travailleurs est célébrée dans de nombreux pays, le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

### Assez, c'est assez !

Cette année, au Québec, *La Coalition du 1<sup>er</sup> mai*, regroupant des organisations syndicales, communautaires et étudiantes, a décidé de souligner l'événement, en lançant un message clair aux entreprises privées : *C'est l'heure des comptes!* puisque c'est sous ce thème que se tiendront, un peu partout au Québec, les diverses manifestations et activités organisées par la Coalition.

C'est l'heure des comptes car les travailleurs ne sont pas dupes! Ils en ont assez des privatisations dans les services publics, des fermetures d'usines rentables, des lock-out et des entraves à la syndicalisation menées par les Wal-Mart et autres multinationales. Assez avec les primes démentielles accordées aux PDG et aux administrateurs aux compétences douteuses, assez de la voracité des banques qui subtilisent des milliards de dollars!

### Faisons entendre nos voix !

La Coalition souhaite également dénoncer les trop nombreuses entreprises qui se croient tout permis, celles qui possèdent les médias et qui s'évertuent à faire pencher la population du côté de leurs intérêts et celles qui tentent de privatiser les services publics à leur profit. Comme chaque année, les militants du SFMM (SCFP) seront présents et souhaitent vous voir participer en grand nombre à la grande manifestation qui se tiendra dimanche, le 1<sup>er</sup> mai prochain à Montréal. Les détails relatifs au point de ralliement et à l'horaire sont sans doute déjà disponibles. Renseignez-vous et pour en savoir plus consultez notre site internet au [www.sfm429.qc.ca](http://www.sfm429.qc.ca), le site de la FTQ au [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca) ou encore la page Facebook de la coalition au [www.facebook.com/premiermai2011](http://www.facebook.com/premiermai2011).

C'est un rendez-vous à ne pas manquer d'autant que toute la famille est invitée!



## Rencontre pancanadienne SCFP

# Renforcer nos municipalités



Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Le 15 au 18 février dernier, à Toronto, se sont rassemblés les représentants syndicaux du secteur municipal du Canada. Notre présidente, Monique Côté, a eu le privilège de coprésider cette rencontre, entre autres aux côtés de Danny Cavanagh, président du SCFP- 734, les Cols bleus de la ville de Truro.

Au programme : débattre des enjeux majeurs que les municipalités canadiennes sont appelées à relever, dans un contexte de sous-financement, de privatisation et d'accords commerciaux (l'AECG dont nous avons parlé dans notre numéro de Février-Mars 2011, en page 6) qui menacent sérieusement ces services.

La rencontre a eu lieu près de l'Hôtel de Ville de Toronto, où le maire nouvellement élu, Rob Ford, a annoncé sa décision de sous-traiter la collecte résidentielle des déchets et plusieurs autres activités de ramassage des ordures.

Paul Moist, président national du SCFP, a promis l'appui complet et les ressources du SCFP et de ses quelque 600 000 membres pour aider les employés municipaux de Toronto à protéger ces services publics.

Durant ces trois jours, les syndiqués ont pu entendre, en table ronde, des experts qui ont discuté de l'importance d'obtenir l'appui du public en faveur des services publics et des conditions économiques et politiques sous-jacentes au débat sur la meilleure offre possible de services publics de qualité.

Ateliers, conférences, témoignages, tout a été mis en œuvre afin d'outiller les représentants syndicaux de notre secteur afin de mener à bien nos luttes.

### Le maintien de la qualité de vie des citoyens

Pour Paul Moist, les services municipaux sont essentiels au maintien de la qualité de vie des Canadiens et ils valent la peine

qu'on se batte pour eux. «Vous êtes tous de précieux employés du secteur public», a-t-il dit. «Il nous arrive de rencontrer des embûches, mais notre plus grande force réside dans votre travail, les services que vous fournissez à la collectivité et votre relation avec le public. Les services publics méritent d'être défendus, et nous sommes prêts à le faire.»



### Une société plus juste et plus humaine

Selon Stephen Lewis – distingué professeur invité de l'Université Ryerson et président du conseil d'administration de la Fondation Stephen-Lewis, vouée à l'éradication du sida en Afrique, qui a été envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour le sida en Afrique, directeur exécutif adjoint de l'UNICEF au siège mondial de l'organisation, à New York, ambassadeur du Canada aux Nations Unies et chef du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario de 1970 à 1978, période pendant laquelle il est devenu leader de l'opposition officielle –, c'est grâce aux employés municipaux que notre société est plus juste et plus humaine et qu'il est important de pouvoir compter sur une fonction publique forte. Selon lui, nous, employés municipaux, jouons un rôle crucial dans l'édification de collectivités dynamiques au Canada.

«Vous devez vous sentir forts et unis, et être fiers de ce que vous faites et des valeurs que vous défendez» a-t-il déclaré aux syndicalistes réunis. «C'est grâce au secteur public que les choses fonctionnent. Et, comme on l'a constaté dans d'innombrables pays, lorsque le secteur public est anémique,

la condition humaine décline, elle s'atrophie, elle se désagrège.»

«C'est le secteur public qui fait avancer le monde», a-t-il expliqué. «Et nous avons appris, que ce soit en Afrique du Sud, au Malawi ou à Trinidad, qu'avec la privatisation des services de l'eau, ou de l'électricité ou de l'élimination des déchets, les gens ne sont plus protégés, les prix grimpent, les pauvres s'appauvrissent encore plus. Il y a très peu d'exemples dans le monde de sociétés qui ont bénéficié de ce genre de privatisation impulsive.»

### Des principes et des idéaux à atteindre

Parce que les services publics municipaux sont la base même de nos villes et villages et sont nos grands égalisateurs, parce que des collectivités dynamiques et saines s'appuient sur des services efficaces, abordables et intègres qui assurent une qualité de vie à tous et, dans certains cas, permettent aux familles de sortir de la pauvreté, les membres du secteur municipal du SCFP s'efforcent quotidiennement de promouvoir et d'appuyer cette culture de la qualité.

C'est ce à quoi ils adhèrent en appuyant, sans réserve et à l'unanimité, la Déclaration du SCFP sur les services municipaux.

Cet événement, pertinent et ressourçant, a fourni l'occasion aux syndiqués du secteur municipal de partager leur expérience, de s'encourager, de tisser des liens et de parfaire leur connaissance afin d'édifier des coalitions communautaires, de contrer la privation des services, de renforcer nos municipalités grâce aux emplois verts et d'élaborer des stratégies en vue de faire face à l'évolution démographique.

Qui a dit que le militantisme syndical était en voie d'extinction!

Source : [www.scfp.ca](http://www.scfp.ca) et documentation remise dans le cadre de la rencontre

## Manifestation nationale

# Parce qu'un autre Québec est possible !

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



amedi, 12 mars, midi, place du Canada. Plusieurs milliers de personnes se sont déplacées. Répondant à l'appel, elles sont venues manifester pour l'obtention d'un budget ÉQUITABLE. Nous savons, maintenant, qu'elles ne l'auront pas. Le gouvernement ne pourra toutefois pas minimiser la grogne populaire devant le succès de cet événement et devra subir la pression du mécontentement qu'il suscite auprès de la population.

### La pensée dominante actuelle

Des membres du SFMM, dont notre présidente, Monique Côté, des représentants syndicaux, des membres de l'organisation physique du SFMM, font partie de ceux et celles qui croient que des solutions progressistes peuvent être apportées et surtout permettre à notre société de continuer

d'avancer.

Nous assistons, au Québec, depuis plusieurs années, à l'expression d'une pensée dominante qui n'a de cesse de nous marteler ses mantras et qui prône le désengagement de l'État, la privatisation des services publics, le laisser-faire économique et le tout pour le marché. Ce phénomène a pris de l'ampleur à la faveur de la pire crise financière et économique mondiale des soixante dernières années.

### Une question de choix

Nous sommes nombreux à refuser de vivre dans un monde d'inégalités et d'injustices comme celui que nous impose le gouvernement de John James Charest et surtout à croire qu'il existe d'autres solutions que celles d'introduire une nouvelle taxe – une taxe santé, sans égard aux revenus –, de hausser les frais de scolarité et la tarification tous azimuts.

C'est devant les bureaux du premier ministre Charest que nous sommes allés exiger un changement de cap radical en matière budgétaire. Nous avons répondu présent à l'invitation de la Coalition et de l'Alliance sociale à prendre la rue et manifester notre désaccord et parce que nous avons à cœur de sauvegarder le «modèle québécois» qui assure un accès universel et sans discrimination à des services publics de santé et d'éducation de qualité, des programmes sociaux

assurant le plein respect des droits, la création d'emplois décents, ainsi qu'un développement durable et profitable pour l'ensemble de la société québécoise. Ne laissons pas une poignée d'intéressés démanteler un modèle de société qui nous distingue et que nous avons mis des années à instaurer!

Il est possible de favoriser une meilleure répartition de la richesse

Les porte-parole issus de toutes les couches de la société québécoise : travailleurs, citoyens engagés, syndicalistes, étudiants, personnes handicapées, immigrants, femmes, jeunes, aînés,

chômeurs, personnes assistées sociales et représentant plus de 150 organismes, réclament une contribution fiscale plus importante de la part des plus fortunés et des entreprises, l'augmentation de redevances sur les ressources naturelles, une intensification de la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux ainsi qu'une politique d'achat des médicaments qui permette la réduction de leur poids dans les dépenses de santé. Ils pressent le gouvernement, qui n'en fait qu'à sa tête et fait la sourde oreille, de reporter au-delà de 2013-2014, le retour à l'équilibre budgétaire.

Pour en savoir davantage sur les options envisageables : [www.alliancesociale.wordpress.com](http://www.alliancesociale.wordpress.com), visionnez la vidéo, inscrivez-vous à l'abonnement courriel, surtout renseignez-vous pour résister aux mantras et forger votre propre opinion. Parce que s'instruire, c'est déjà choisir d'agir!



## Santé mentale

## Quand la confiance donne des ailes !



Sylvie Beauchamp, déléguée syndicale au SFMM (SCFP) et secrétaire du comité des délégués sociaux



L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) tient depuis 1952, au cours de la première semaine de mai de chaque année, la *Semaine nationale de la santé mentale*. Cette semaine vise à sensibiliser la population de l'importance de conserver son équilibre émotionnel, une responsabilité relevant autant des individus que de la collectivité. Cette année, pour son 60<sup>e</sup> anniversaire d'existence, c'est sous le thème *Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes* que sera tenue cette semaine bien particulière.

**La santé mentale : une question d'équilibre**

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), «la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie.» L'OMS définit également la santé mentale comme «un état de bien-être dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie,

accomplir un travail productif et fructueux et contribuer à la vie de sa communauté.»

Pour nous maintenir en bonne santé mentale, il nous faut établir un équilibre entre les divers aspects de notre vie : social, physique, mental, économique et spirituel. Atteindre et maintenir cet état d'équilibre, cela requiert un effort constant. Les difficultés et les défis de la vie personnelle et du travail viennent parfois faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre et il faut alors travailler à retrouver le point d'équilibre car cet équilibre est à la source d'une bonne santé mentale.

**Construire sur la confiance !**

Le thème de 2011, *Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes* traite de la confiance non seulement d'un point de vue individuel, mais aussi sous un angle beaucoup plus vaste, en insistant sur le fait que la construction du sentiment de confiance chez quelqu'un relève de la responsabilité de tous. Construire la confiance, cela peut prendre

différentes formes; paroles valorisantes, regards bienveillants, gestes attentifs etc. Il est certain que la vie d'aujourd'hui n'est pas facile, au travail nous sommes notamment confrontés à des changements au sein de l'organisation, aux changements technologiques et à la surcharge de travail. Sans compter que tous ces bouleversements sont le plus souvent vécus dans un contexte compétitif où il faut faire plus avec moins et où la performance est érigée au rang de valeur suprême, sans tenir compte de l'être humain, qui, pour certains, n'est que du capital!

**Des outils existent**

Sachant que la principale force d'une

organisation réside dans ses employés, les employeurs auraient intérêt à se poser cette question : comment assurer des services adéquats tout en évitant de nuire à la santé de ses employés?

L'édition 2011 propose des outils pour développer la confiance de différentes populations cibles (jeunes, adultes, travailleurs et aînés), dans une perspective individuelle et sociale. Pour connaître ces outils ou pour en savoir plus, visitez le site de l'ACSM au [www.acsm.qc.ca](http://www.acsm.qc.ca).

Je conclus sur ces mots tirés de la chanson *J'ai vu* de Luc De Laroche, «*J'ai vu des inconnus s'unir pour reconstruire et puis des vies sauvées par un simple sourire ou un simple je t'aime*».

2 &gt; 8 MAI 2011

Semaine nationale de la santé mentale

merci  
de me faire  
confiance  
Ça me donne des ailes!

Campagne Centraide  
Merci !

France Dubois, co-responsable du PAM au SFMM (SCFP)



La Campagne Centraide 2010 a été un franc succès et nous souhaitons profiter de cette occasion afin de remercier bien sincèrement tous ceux qui y ont contribué. Non seulement avons-nous largement dépassé notre objectif de 620 000 \$, mais nous avons amassé la fabuleuse somme de 636 700,21 \$.

La réussite d'une telle Campagne est attribuable en partie aux personnes qui ont généreusement accepté d'en assurer la gestion. Nous sommes des plus reconnaissants à ceux qui ont consacré temps et efforts à la mise sur pied

d'activités de financement en appui à la campagne, de même qu'à ceux qui ont ajouté à leur charge de travail déjà élevée des responsabilités relatives à Centraide, tout en conservant le sourire. Merci également à tous ceux qui ont prêté main-forte aux événements tenus dans le cadre de la campagne. Par votre geste, vous avez permis cette réussite.

Nous tenons également à souligner l'importante contribution de l'équipe de

délégués sociaux qui, année après année, se présentent dans vos milieux de travail pour vous apporter support et soutien et qui ont travaillé avec cœur pour que cette collecte connaisse le succès. Merci à Sylvie Beauchamp, Stéphane Amrstrom, Patrick Dubois et Richard McLaughlin.

Finalement le plus important des mercis vous est dédiés, à vous qui avez répondu à l'appel. Au fond, Centraide, ça ne s'oublie pas! Il suffit d'un petit rappel et les mains se tendent : solliciter, donner, recueillir; faire sa part, faire du bien, faire plaisir. De simples gestes... qui comptent beaucoup.

Merci de cette conscience sociale toujours renouvelée; merci de cette générosité spontanée; merci d'avoir été des nôtres pour avoir fait en sorte que cette campagne connaisse un vif succès!

**Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?**

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE  
UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION  
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463  
Camée Aubut et France Dubois

**Attention danger !****Vague de fond antisyndicale**

L'assemblée publique Solidarité Québec-Wisconsin, organisée par le club politique SPQ-Libre, a réuni quelque 150 leaders syndicaux, personnalités politiques et militants le 23 mars dernier à

Montréal. Stephanie Bloomingdale, secrétaire-trésorière de l'AFL-CIO du Wisconsin était présente. Elle a livré un vibrant témoignage sur l'importance pour les organisations syndicales de résister aux attaques de la droite, incarnée par les Républicains de cet État.

**Une loi ignoble !**

Il faut savoir que Scott Walker, gouverneur républicain du Wisconsin, avec l'appui du *Tea Party*, souhaitant restreindre le droit de négociation des syndicats du secteur public, tentait de faire adopter une loi rétrograde. Malgré les mouvements de contestation et bien que 14 sénateurs

démocrates, depuis surnommés *The Fabulous*, aient refusé de participer à la destruction de la classe moyenne américaine et ont quitté l'état pour se réfugier en Illinois, privant ainsi le gouverneur du quorum nécessaire pour l'adoption du projet de loi. Il a quand même été adopté illégalement, en pleine nuit, dans un Capitole verrouillé.

**Déni de droit**

Véritable déni des droits fondamentaux des travailleurs de la fonction publique, cette loi sabre dans leurs conditions de travail et leurs avantages sociaux en s'attaquant au droit de négocier et en le réduisant à sa plus simple expression. La loi prévoit en effet de réduire le droit de négociation des syndicats du secteur public au seul aspect salarial, avec l'interdiction de dépasser l'inflation, à moins de procéder à un référendum auprès de la population pour tout dépassement de l'indice du coût de la vie!



# Campagne Montréal, fais une ville de toi !

## Le SFMM sur YouTube

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Le 15 février 2011. L'administration municipale Montréalaise se retrouvait une fois de plus dans l'eau chaude, puisque l'on apprenait que Pierre Reid, contrôleur général de la Ville de MTL, avait lancé une enquête, aux allures de roman d'espionnage, à l'endroit du vérificateur général. Au même moment, notre Syndicat

diffusait quant à lui, par le biais des médias sociaux, un clip à saveur humoristique.

### Change ta Charte si tu veux que ça change !

Mettant en scène des élus municipaux aux prises avec le monstre bureaucratique qu'est devenu notre Métropole et continuant d'affirmer que les montréalais n'en n'ont pas pour leur argent, le SFMM a opté pour un nouveau médium afin de sensibiliser la population à l'importance d'exiger du gouvernement du Québec des changements à la *Charte de la Ville de Montréal*.

### Pourquoi modifier la Charte ?

Pour contrer les hausses de taxes et freiner la montée

## Pour signer la pétition

- On doit se rendre sur le site du SFMM [www.sfmm429.qc.ca](http://www.sfmm429.qc.ca) ou à [www.montrealfaisunevilledetoi.com](http://www.montrealfaisunevilledetoi.com)
- Imprimer la pétition
- Amasser les signatures
- Retourner l'**original** signé à l'attention de Michèle Blais, 429, de la rue La Gauchetière Est Montréal, H2L 2M7

Oui, c'est compliqué mais les règles strictes de l'Assemblée nationale nous obligent à emprunter cette façon de faire

vertigineuse des dépenses municipales. Nous croyons qu'il faut regrouper certaines activités (ex. : administratives, juridiques, approvisionnement et ressources humaines), diminuer le nombre de cadres – à la hausse depuis le phénomène des arrondissements et la mise en place de la méga structure administrative montréalaise – et décloisonner la gestion des ressources humaines, avant de sabrer dans nos conditions de travail!

La *Charte de la Ville de Montréal*, est une loi provinciale adoptée le 18 décembre 2003 (et amendée à plusieurs reprises par la suite) qui constitue aussi un irritant majeur aux promotions et à la dotation.

Les Cols blancs font les frais du cloisonnement dans les services de la ville-centre ou en arrondissement. Les mutations sont quasi inexistantes. La sélection, l'embauche et l'évaluation des compétences sont autant d'activités dont la plupart des «unités d'affaires» s'acquittent de façons différentes mettant à rude épreuve les valeurs d'impartialité, de transparence et d'équité auxquelles les organismes publics devraient être soumis. Cela rend quasi caduque les dispositions de l'article 19 de notre convention collective (échéue depuis le 31 décembre dernier), le cœur de notre contrat de travail!

L'autonomie accordée aux arrondissements et services

centraux par le biais des dispositions de la Charte, en matière d'embauche, d'horaire de travail ou de sous-traitance ne sert pas les intérêts des Cols blancs qui sont privés d'horaires flexibles, une mesure de conciliation travail-vie importante, et dont les emplois sont menacés par la sous-traitance de leurs tâches (imprimerie, achats, inspection, etc.).

### La pétition ; ça presse !

En bout de piste, par le biais de ce vidéo clip, le SFMM souhaite convaincre ses membres et les Québécois de signer la pétition que présentera le député de Québec Solidaire, Amir Khadir à l'Assemblée nationale d'ici la fin des travaux parlementaires.

Au début février, une pétition de 963 signatures a été présentée par monsieur Khadir. C'est nettement insuffisant pour obtenir les changements nécessaires.

À l'aube des négociations en vue du renouvellement de notre convention collective, nous aurions tous intérêts à signer cette pétition et à convaincre, un parent, un ami, un voisin de faire de même.

Signer constitue le tout premier moyen d'action, un premier geste à poser afin de manifester à notre employeur notre détermination à obtenir un contrat de travail qui réponde à nos attentes.

## Les artisans de notre vidéoclip

Texte : Onyl Bolduc

Composition, aux arrangements et à la musique : Jean Robitaille, *Image sonore*

Interprétation : Alexandre Belliard

Scénarisation : Hugo Cantin, Halogen filmshop

Production : Halogen filmshop

Coordination : PNB (Normand Binette et Monique Salvas)

Photographie : Claude Héon

Narration : Maxime Paradis

Merci de votre enthousiasme, de votre générosité et de votre professionnalisme



Alexandre Belliard



Quelques-uns des représentants syndicaux présents, dont Monique Côté, présidente du SFMM, entourant Stephanie Bloomingdale

Quand au droit d'association, il est aussi attaqué puisque cette loi invalide la perception automatique des cotisations syndicales et prévoit la tenue d'un vote syndical tous les ans pour que soit reconnue la «légitimité» des accréditations syndicales.

### La solidarité s'exprime

Pour Stephanie Bloomingdale, cette stratégie mise de l'avant par le gouverneur républicain vise à semer la division entre les syndicats du secteur public et ceux du secteur privé. C'est la bonne vieille méthode consistant à diviser pour mieux régner. D'ailleurs, elle a fait remarquer que «les Républicains ont pris bien soin dans leur projet de loi d'isoler les policiers et les

pompiers». Fort heureusement la tactique a échoué puisque ceux-ci sont demeurés solidaires du mouvement syndical.

C'est également l'ensemble de la classe moyenne qui a exprimé sa solidarité. En effet, l'attaque frontale des Républicains a choqué la population qui appuie les syndiqués. «La première journée de protestation, il y avait 10 000 personnes, la deuxième 20 000, puis 50 000. La trente-et-unième journée, nous étions 150 000 dans la rue. Et le mouvement continue de croître», a précisé Stephanie Bloomingdale. Elle a également expliqué que l'utilisation des médias sociaux a aidé à mobiliser les troupes, tout en précisant que «ces nouveaux médias se sont ajoutés, ils n'ont pas remplacé la

solidarité de type traditionnel».

### La saga se poursuit

Stéphanie Bloomingdale a par la suite expliqué les rebondissements rocambolesques qui ont ponctué cette saga politique et judiciaire qui se poursuit toujours puisque le syndicat, l'AFL-CIO, a logé une plainte pour contester la constitutionnalité de la loi devant la Cour suprême de l'état du Wisconsin.

Pour suivre ce dossier au jour le jour, visitez le site [www.wisafclcio.org](http://www.wisafclcio.org). Vous pouvez également visionner le vidéo de la conférence de Stephanie Bloomingdale qui est disponible sur le site de *L'aut'journal* au [www.lautjournal.info](http://www.lautjournal.info).

Une bonne façon de soutenir la lutte des travailleurs et travailleuses du Wisconsin et de démontrer notre solidarité consiste à faire circuler l'information, les affiches, etc., que ce soit dans nos organisations ou dans nos réseaux.

Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)

### Attention élections !

Les élections fédérales approchent, pensons-y et souvenons-nous que les conservateurs de Stephen Harper sont proches des Républicains et du Tea Party. La vague de fonds antisyndicale qui frappe nos voisins du sud pourrait bien s'étendre jusqu'ici. C'est d'autant plus inquiétant lorsqu'on sait que le Journal de Montréal a félicité le gouverneur du Wisconsin et que Pierre-Karl Péladeau est à la recherche d'un politicien québécois qui aurait «le même courage politique».

Comme il vaut toujours mieux prévenir que guérir, parlez-en autour de vous et surtout pensez-y lorsque viendra le moment de placer le «X» sur votre bulletin de vote!

Source : [www.scfp.qc.ca](http://www.scfp.qc.ca), service de l'information du SCFP-Québec et *L'aut'journal*, [www.lautjournal.info](http://www.lautjournal.info), Solidarité Québec-Wisconsin, Maude Messier, 25 mars 2011.

20 maires à Montréal  
**çapâdallure**

20 maires à Montréal  
**çapâdallure**

20 structures municipales  
c'est le **brochafoin**

20 structures municipales

c'est **brochafoin**

20 administrations municipales  
c'est le **friforâll**

20 administrations  
c'est le **friforâll**



**Montréal,**  
fais une ville de toi!



Syndicat  
des fonctionnaires  
municipaux de Montréal

**SCFP**  
Syndicat canadien de  
la fonction publique



**Au fait, 20 mairies, c'est combien de trop ?**

Voir la vidéo sur



«Montréal, fais une ville de toi !»



# Votre sécurité, pensez-y !



Nancy Nolet, représentante en prévention SST au SFMM (SCFP)



## Nouvelles boîtes dans le réseau des bibliothèques de Montréal

Une belle amélioration pour les travailleurs et un autre exemple que tout est possible lorsque l'on veut travailler à améliorer la santé et la sécurité et éliminer à la source, les dangers présents dans nos milieux de travail.

Nous espérons évidemment que ces nouvelles boîtes sauront répondre aux besoins du milieu de travail. Quant à leur utilisation, il faut bien sûr être prudent puisque les boîtes, une fois remplies, doivent être manipulées de façon sécuritaire, c'est pourquoi nous vous recommandons de ne pas surcharger les boîtes. Rien de mieux qu'une formation adaptée et des façons de faire sécuritaires et adaptées à ce type de boîtes. Soulignons également que les emplacements pour les disposer lorsqu'elles sont vides et les endroits pour les entreposer, une fois remplies, doivent être sécuritaires et ne comporter aucun risque ou danger pour la santé et la sécurité des utilisateurs.

Les prochaines semaines seront importantes, vous devriez avoir une formation sur la manipulation de charge et si vous constatez des problématiques entourant le travail de manipulation de ces boîtes, veuillez en aviser un représentant du comité de SST ou un représentant syndical qui se chargera d'en faire part au comité local de SST.

## Y-a-t-il un programme de sécurité incendie (PSI) dans votre établissement ?

Nous rentrons au travail chaque jour sans nous poser trop de questions, un peu comme nous rentrons à la maison chaque soir. Notre résidence est un lieu protégé par nous et notre famille et nous y installons habituellement des détecteurs de fumée et autres appareils de sécurité. Nous savons que nous ne devrions pas conserver, à l'intérieur de nos maisons, du gaz propane ou un barbecue et nous dirigeons et contrôlons ce qui s'y passe.

Pour ce qui est du lieu de travail, il en est tout autrement. C'est l'employeur qui a la responsabilité de contrôler les lieux et d'avoir un programme de mesures d'urgence (PMU) dans lequel on doit retrouver le Programme de sécurité incendie (PSI). Le but du PSI est de sensibiliser les occupants de l'immeuble aux risques d'incendie, tout en les informant de la façon de faire en cas d'évacuation afin de faciliter celle-ci.

Il devrait contenir les informations pertinentes, notamment quant aux personnes responsables qui ont un rôle à jouer lors d'évacuations et aux procédures à suivre (rassemblement, accompagnement des personnes à mobilités réduites, femmes enceintes, semi-voyants, non-voyants ou jeunes enfants) lors de différentes situations d'urgence.

Il ne faut pas oublier les travailleurs de nuit et de fin de semaine qui sont souvent exclus de ce genre d'exercice en raison de leurs horaires particuliers. Or, ils doivent aussi faire partie du PSI.

Il existe plusieurs types de bâtiment et différents types d'alarmes. Nous devons donc nous en remettre au Service de sécurité incendie afin que celui-ci valide toute l'information contenue au PSI.

Enfin, nous devons nous assurer que le plan d'évacuation existe et qu'il soit mis en application, que des extincteurs portatifs soient disponibles en nombre suffisant et soient vérifiés annuellement et qu'un exercice de feu ait lieu chaque année, comme le précise le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* aux articles 34, 35 et 36 de la section IV (Mesures de sécurité en cas d'urgence).

## Le secouriste en milieu de travail

Savez-vous qui est secouriste désigné dans votre milieu de travail? Il doit obligatoirement y en avoir un sur chaque quart de travail et pendant tout le quart de travail pour cinquante travailleurs. Il doit être connu des gens en place et habituellement, c'est lui qui s'assure que la trousse de premiers soins est conforme au règlement. Il reçoit une formation d'un organisme reconnu par la CSST, son certificat est émis par la CSST et il est valide pour 3 ans.

## Quelques éléments importants du Règlement sur la santé et la sécurité au travail

### MESURES ERGONOMIQUES PARTICULIÈRES

**Manutention :** Les travailleurs préposés à la manutention de charges ou de personnes doivent être instruits de la manière d'accomplir leur travail de façon sécuritaire. Lorsque le déplacement manuel de charges ou de personnes compromet la sécurité du travailleur, des appareils mécaniques doivent être mis à la disposition de celui-ci.

**Travail dans des piles :** Le travailleur doit disposer de l'équipement nécessaire pour lui permettre d'atteindre le haut des piles de matériel en toute sécurité, tels des escabeaux, des échelles, des poignées ou tout autre équipement conçu à cette fin.

**Niveau de travail :** La hauteur des établis et la position des sièges doivent être adaptées au travail et aux travailleurs de manière à leur assurer une position qui soit correcte et à réduire leur fatigue.

**Position :** Les outils, les manettes et les matériaux doivent être placés dans une position qui facilite le travail et réduit l'effort.

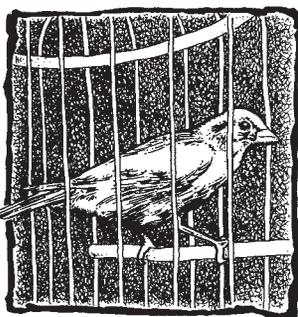
**Chaises et bancs :** Des chaises ou des bancs doivent être mis à la disposition des travailleurs lorsque la nature de leur travail le permet.

**Période de repas :** Lorsque la durée du travail excède cinq heures, au moins 30 minutes d'arrêt doivent être accordées au travailleur pour lui permettre de prendre son repas. À moins d'une convention à l'effet contraire, cette période de repas doit débuter à l'intérieur d'une plage de deux heures située dans le milieu de la période de travail du travailleur.

**Source :** Règlement sur la santé et la sécurité du travail, section XX, D.885-2001,a.166 à D.885-2001,a.171

## Le 28 AVRIL, célébrons le Jour de deuil national

Comme chaque année, le Jour de deuil national est célébré à travers tout le pays et, depuis l'an passé, l'Assemblée nationale a reconnu cette journée nationale.



Comme c'est la tradition, nous participerons encore cette année à des activités communes avec le SCFP-Québec et la FTQ afin de sensibiliser les gens à l'importance de la santé et la sécurité dans nos milieux de travail. Car une société en santé, physiquement et mentalement, c'est payant à long terme.

Personne ne devrait se blesser ou perdre la vie en raison de son travail, nous devrions faire le maximum pour nous assurer que tous les travailleurs, et particulièrement les jeunes qui sont comme on le sait plus à risque, puissent évoluer dans un milieu de travail sain et sécuritaire.

Nous avons beaucoup accompli en SST mais il reste du chemin à parcourir puisque nos milieux de travail évoluent sans cesse.

Nous vous invitons à observer une minute de silence, le 28 avril à 11h00, en mémoire de tous les travailleurs décédés, blessés au travail ou atteints d'une maladie découlant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

## Prévenir afin d'éviter de se gratter !

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une augmentation de punaises de lit dans la grande région de Montréal, tout comme d'ailleurs dans plusieurs autres grandes villes au Canada.

Voilà, pour certains emplois, un nouveau risque susceptible d'affecter le milieu de travail. Puisque nous sommes au travail, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* s'applique, l'employeur doit établir un plan d'action (programme de prévention) afin d'établir des procédures de travail, de diffuser l'information et d'offrir la formation nécessaire en plus de fournir les équipements de protection individuels adéquats.

Que faire si vous avez à travailler dans un endroit où il y a présence de punaises de lit? D'abord et avant tout, vous devez aviser votre supérieur pour qu'il soit au courant et qu'il puisse agir rapidement afin de les éliminer. Il est aussi important d'informer votre comité local de SST pour que des actions soient prises et qu'un suivi soit effectué. Lors d'intervention à l'extérieur du lieu de travail, vous devez avoir toute l'information nécessaire sur le sujet ainsi que les équipements de protection nécessaires comme le couvre-corps (de type Tyvek) par exemple. Pour toutes questions sur le sujet, nous vous invitons à contacter votre représentant syndical. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'Association paritaire secteur affaires municipales (APSAM) au [www.apsam.com](http://www.apsam.com).

**Vous êtes VICTIME**  
d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

**Avant de débuter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST, informez-vous!**

Contactez l'agente en réparation santé et sécurité du travail du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal  
**Josée Lacroix 514 842-9463 poste 247**

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou aux prises avec les dédales de la bureaucratie.  
**Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles.**



# L'incendie de la *Triangle Shirtwaist Company* ou l'incendie qui a changé l'Amérique

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Le 25 mars dernier, jour pour jour, cela a fait cent ans qu'un terrible incendie ravageait les locaux d'une entreprise spécialisée dans la confection textile, situés aux 8, 9 et 10<sup>èmes</sup> étages du *Ash Building*, «le triangle»; un building situé dans *Greenwich Village*, à l'intersection des rues *Greene* et *Washington Place* à New York. Conçu pour l'entreposage et non pour la fabrication, cet immeuble n'était pas muni de murs et de portes coupe-feu, d'escaliers de secours ou de gicleurs. Il s'agit-là de la plus importante catastrophe industrielle qu'a connu New York jusqu'aux événements du 11 septembre 2001.

## 146 morts dont la plupart étaient des ouvrières

À 16h45, ce samedi-là, quand l'incendie se déclare dans les locaux de l'entreprise, c'est la catastrophe. En moins de 45 minutes, 146 des 500 ouvriers (dont 123 femmes) périrent brûlés vifs ou écrasés au pied de l'immeuble après avoir été projetés dans le vide sous la pression de leurs collègues paniqués. Des témoins croyaient que les propriétaires jetaient par les fenêtres leurs plus belles étoffes pour éviter qu'elles ne brûlent. Ils réalisèrent horrifiés, qu'il s'agissait des ouvrières qui sautaient, parfois après s'être embrassées. Impuissants à leur venir en aide, les pompiers ne pouvaient atteindre que le 6<sup>e</sup> étage, leurs boyaux ne portaient pas assez haut faute de débit et on ne pouvait sauter d'aussi haut dans leurs filets, sans les déchirer.

La plupart des victimes étaient de jeunes filles âgées de 14, 16, 17 ou 18 ans (des enfants aussi) d'origine polonaise, russe ou italienne fraîchement immigrées aux États-Unis. Elles ont été prises au piège. Les sorties de secours étaient bouclées de l'extérieur pour éviter les vols de marchandise, l'entrée de syndicalistes ou encore la prise de pauses. L'escalier métallique de secours extérieur était impraticable. Les ascenseurs sont vite devenus hors d'usage étant donné la chaleur excessive.

## Symbole du mépris de la personne humaine

Les circonstances de la mort de ces jeunes travailleurs surexploités, dans ce qu'il est convenu d'appeler des *sweat shops* (ateliers à sueur), ont marqué la mémoire collective de la société américaine fondée sur l'immigration et le capitalisme. Devenue le symbole de la misère des nouveaux immigrants et des conditions de travail inhumaines qui existaient au début du siècle dernier aux États-Unis et qui règnent, aujourd'hui encore, dans les pays les moins avancés, cette tragédie est synonyme du mépris de la personne humaine généré par un système au service exclusif de la production et du profit – le capitalisme!

La *Triangle Waist Company* était le modèle même de l'entreprise que les étudiants américains d'aujourd'hui qualifient de *sweatshop* : elle exploitait la misère des nouveaux immigrants qui fuyaient la pauvreté et la famine dans leur pays d'origine : salaires misérables, horaires de



travail excessifs (70 à 90 heures/sem.), conditions d'hygiène et de sécurité déplorable.

Selon la déposition d'une ouvrière qui a témoigné lors de la commission d'enquête instituée par l'Assemblée de l'État de New York, les locaux disposaient de peu de fenêtres; étaient éclairés par des brûleurs à gaz 24 h/24, sans eau potable, l'été on y suffoquait tandis que l'hiver régnait un froid de canard. Les escaliers de secours n'étaient pas entretenus.

Le bâtiment appartenait à **Max Blanck** et **Isaac Harris** qui sous-traitaient une partie des locaux à des entrepreneurs qui avaient

recours à des immigrés. Les sous-traitants payaient aux ouvriers, dont la plupart étaient des femmes, des salaires misérables. En général, les propriétaires des bâtiments ne connaissaient ni le nombre de salariés du sous-traitant ni les conditions de travail.

## Des centaines de milliers de personnes aux funérailles

La population de New York, composée d'immigrés, s'identifia aux victimes et organisa un comité de soutien. Le jour des funérailles des victimes, sous la pluie battante, plus de 350 000 personnes ont fait la file pour y assister.

Un jour de deuil a été proposé par un syndicat féminin, les églises, les synagogues et les rues ont été envahies par la foule pour réclamer réparation ainsi que des conditions de travail décentes. Quant au mouvement syndical, il utilisa la catastrophe pour dénoncer les conditions de travail alors que le syndicat de l'habillement, l'ILGWU, allait considérablement se renforcer.

## Les propriétaires blanchis

Serez-vous surpris d'apprendre que les propriétaires du *Ash building* traduits en justice huit mois après la tragédie ont été blanchis. Défendus par un avocat réputé, leur procès se concentra sur la responsabilité des propriétaires et leur devoir d'avoir connaissance de la fermeture des issues de secours lors de l'incendie. Accusés d'homicide involontaire, le jury acquitta les propriétaires qui ont pu réclamer l'assurance, ce qui leur a valu plus de 60 000 dollars pour les pertes subies – l'équivalent de un million de dollars aujourd'hui!

Deux ans plus tard, selon le reportage de Radio-Canada, les deux propriétaires récidivent. Pris par des inspecteurs, les portes de leur entreprise étaient verrouillées. Finalement, en appel, trois ans après la tragédie, Harris et Blanck furent condamnés à payer 75 dollars, à titre d'indemnités, aux ayants droits de chaque personne disparue dans la tragédie.

## Croisade nationale pour la sécurité au travail

Le désastre de la «*Triangle*» déclencha une prise de conscience au sein de toute la société. Cette catastrophe et ses conséquences, qui sont étudiées dans les universités américaines spécialisées en droit et qui a fait l'objet d'une commission d'enquête dont les travaux ont duré quatre ans, marquèrent le début d'une longue série de lois en matière de droit du travail. En tout, ce sont quelque 63 nouvelles lois – dont plusieurs portant sur la protection contre les incendies, les exercices de feu obligatoires, les portes s'ouvrant vers l'extérieur et non verrouillées, l'hygiène – qui ont été adoptées. Il s'agit des lois les plus avancées dans tout le pays. Elles serviront d'ailleurs de modèle au *New Deal* (nouvelle donne), qui marque le

début de l'intervention de l'État fédéral dans la vie économique et sociale des États-Unis.

La tragédie, inscrite dans l'histoire du peuple américain, a créé un parallèle entre ce mouvement marquant de l'histoire de la lutte ouvrière et les mouvements militants des étudiants américains en faveur de meilleures conditions de travail dans les pays en voie de développement.

## En quoi cet événement a changé l'Amérique ?

L'État de New York, à la suite des travaux de la commission d'enquête, est intervenu afin d'interdire le travail des enfants, de fixer le nombre d'heures de travail par semaine à 54 heures, d'obliger l'installation de gicleurs, d'assurer un éclairage et une ventilation adéquate dans les lieux de travail, etc.

Il a cependant fallu attendre l'arrivée de syndicats puissants, soit dans les années 30 et 40 pour constater des revendications ouvrières en matière de SST.

Toutefois, le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie du *Triangle* nous fournit l'occasion de nous rappeler que des personnes ont perdu la vie et d'autres ont mené de difficiles luttes afin d'améliorer le sort des travailleurs.

Ce qui, malheureusement, malgré les années demeure d'actualité puisque même aujourd'hui, la main-d'œuvre immigrante est encore exploitée.

Concernant le travail des enfants, selon l'Organisation internationale du travail (OIT) environ 215 millions d'enfants travaillent encore aujourd'hui, souvent à plein-temps, et ce, malgré les lois l'interdisant. Plus de la moitié de ces enfants sont exposés aux pires conditions de travail, à l'escalvage ou pire.

En ce qui a trait au travail des femmes, les statistiques démontrent malgré l'adoption au Québec d'une loi, qu'il reste encore sous-évalué. Que dire des problèmes de santé et de sécurité au travail alors que pour 2010, strictement, la CSST a répertorié 185 décès de travailleurs!

Sources : [www.worldlingo.com/ma/enwiki/fr/Triangle\\_Shirtwaist\\_Factory\\_fire](http://www.worldlingo.com/ma/enwiki/fr/Triangle_Shirtwaist_Factory_fire) et «L'incendie qui a changé l'Amérique», Pourquoi pas Dimanche?, émission de Joël Le Bigot, chronique d'André Champagne, diffusée le 2 mai 2010 à la radio de Radio-Canada.



## SECTEUR MUNICIPAL

### Une première pour les Cols bleus du Parc Jean-Drapeau

Conclue le 17 décembre dernier, l'entente de principe intervenue entre les Cols bleus et la Société du Parc Jean-Drapeau a été finalisée avant l'échéance de la convention collective, soit le 31 décembre 2010. Cette entente vise quelque 200 employés annuels et saisonniers et plus principalement les préposés aux installations et à la propreté, à l'entretien des jardins, au service à la clientèle, en plus des patrouilleurs, des électriciens et des plombiers. D'une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, cette entente prévoit des indexations salariales annuelles de 2,0 %. Le président du syndicat, Michel Parent, s'est dit «*particulièrement fier de souligner que pour la première fois, en plus de 65 ans d'existence, le Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal a conclu une entente avant même qu'une de nos conventions collectives vienne à échéance*».

### À Sherbrooke, les Cols bleus retournent à la table

Au terme de la séance de conciliation qui s'est tenue le 25 février dernier, les Cols bleus de Sherbrooke (SCFP-2729) ont décidé d'annuler la grève annoncée de neuf jours. Le conciliateur a soumis un plan de travail qui répond aux préoccupations des deux parties. Ce plan, qui demeure confidentiel, sert de base à une reprise de la négociation à huis clos à partir du 28 février. Les parties se sont entendues pour n'émettre aucun autre commentaire.

La décision de la Ville de larguer le privé pour s'en remettre exclusivement aux Cols bleus afin d'assurer la collecte des déchets, malgré le conflit en cours, a probablement été le facteur déterminant dans ce revirement de situation. Rappelons que les 463 Cols bleus de Sherbrooke sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2007.

### À Lévis, la solidarité porte fruit

Après de longues négociations entre les

parties et la suspension d'une grève prévue le 14 janvier 2011, c'est à plus de 85 % que les Cols bleus de Lévis ont voté en faveur de l'entente de principe intervenue le 5 février dernier.

Parmi les changements qui entrent en vigueur, signalons la mise en place d'une nouvelle structure salariale, l'amélioration du fonds de retraite et des assurances collectives. Ce nouveau contrat de travail touche les quelque 550 employés cols bleus et sera d'une durée de sept ans pour couvrir la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2014.

### Nouveaux contrats de travail pour les employés de Malartic

Le conseil municipal a approuvé, lundi le 28 mars dernier, les ententes de principe intervenues la semaine dernière entre la Ville et les syndicats des employés cols bleus (SCFP-335) et cols blancs (SCFP-4224). D'une durée de cinq ans, les nouveaux contrats prévoient, tant pour les Cols bleus que pour les Cols blancs, des augmentations

salariales annuelles de 2,5 %, 2,5 %, 3 %, 2,5 % et 2,5 %. Les nouvelles conventions collectives entrent en vigueur le 13 novembre 2010 et viendront à échéance le 12 novembre 2015.

### Nouveau contrat de travail à Thurso

C'est à l'unanimité que les employés de la ville natale de Guy Lafleur, ont accepté, le 25 mars dernier, l'entente de principe négociée quelques jours plus tôt. Seulement quelques séances ont été nécessaires pour procéder à ce renouvellement de convention collective dont la durée est de cinq ans.

Ce nouveau contrat prendra fin en décembre 2015 et prévoit des hausses salariales de 2,5 % par année. Les syndiqués ont également obtenu des avancées en matière de fonds de retraite et d'horaire de travail.

Source : scfp.qc.ca, service de l'information du SCFP-Québec et La Tribune, *La Ville conclut toute la collecte des déchets aux Cols bleus*, 23 février 2011.

## Des chiffres et des maux

### 81 millions \$

C'est la somme qu'Hydro-Québec a octroyée en bonis à ses employés en 2010 tandis que ses profits sont à leur plus bas... depuis cinq ans. C'est trois fois plus que le montant versé, il y a trois ans. La société d'État a accordé 9 millions \$ de bonis à ses professionnels non syndiqués, 17 millions \$ à ses cadres et près de 5 millions \$ à ses hauts dirigeants. Les employés syndiqués ont eu droit, quant à eux, à près de 50 millions \$ de primes.  
Source : communiqué de presse émis par l'ADQ, 29 mars 2011

### 1,5 million de femmes

Elles sont quelque 1,5 millions qui ont travaillé ou travaillent pour Walmart et souhaitent obtenir le droit de poursuivre le plus gros employeur privé des États-Unis pour discrimination au travail. La Cour suprême des États-Unis a commencé l'examen de ce qui est considéré comme étant la plus importante plainte en nom collectif de l'histoire américaine.

Les travailleuses soutiennent qu'au fil des ans, les employées ont été systématiquement moins payées que leurs collègues masculins et n'ont pas eu accès aux promotions obtenues par ces derniers.

Alors que les employées cumulent les deux tiers des heures travaillées au service de Walmart, elles ne constituent qu'une fraction des gérants des 3400 magasins en sol américain et seraient moins bien rémunérées pour un nombre d'années travaillées équivalent. Les plaignantes réclament le rajustement rétroactif de leur salaire, l'imposition d'amendes à Walmart pour le préjudice qu'elles ont

subi et une modification des politiques salariales de l'entreprise et de son système de promotion.

A-t-on besoin de préciser que le géant du commerce du détail a tenté d'empêcher un tel recours? Sa manœuvre a échoué alors que le tribunal de première instance a débouté sa demande. Neuf juges, dont trois femmes, entendent cette cause qui risque de créer un précédent dans la lutte contre les discriminations au travail et doivent rendre leur décision d'ici la fin juin. À suivre!

Source : *Walmart tente d'échapper à un recours collectif sans précédent*, Radio-Canada, 29 mars 2011

### 90 000 accidents

C'est le nombre d'accidents du travail par année au Québec. Malgré une baisse des accidents du travail de 37 % en dix ans, il n'en demeure pas moins qu'un jour sur quatre, un Québécois perd la vie au travail. Toutes les six minutes, un Québécois est blessé ou mutilé au travail. Au-delà de ces chiffres, ce sont des drames humains, des vies brisées, des familles anéanties, des coûts sociaux gigantesques et la perte d'expertise pour des milliers d'entreprises.

Source : communiqué de presse, CSST, 29 mars 2011

### 63 - 19 = 44 syndiqués

Au moment de lire ce texte, ils sont rentrés. Graduellement, depuis le 5 avril dernier. Des 63 syndiqués du Journal de Montréal (62 à temps plein et un à temps partiel) 44 ont repris, la mort dans l'âme, leur emploi tandis que 163 de leurs collègues ont été remerciés et que 19 artisans de la salle de rédaction se sont prévalus de leur

indemnité de départ à la suite d'un lock-out décrété par PKP qui aura duré... 25 mois!

Les artisans de la salle des nouvelles, dorénavant au nombre de 23 sur une possibilité de 42, auront été les derniers à reprendre leur poste. Le protocole de retour au travail, accepté à 85,5 %, prévoit l'annulation de toutes les mesures disciplinaires incluant les congédiements effectués par l'employeur après que des lock-outs, comme moyen de pression, s'étaient introduits dans la salle de rédaction du Journal, en juillet 2009. Souhaitons leur bonne chance, ils méritent toute notre admiration!

Source : Le Journal de Montréal: le protocole de retour au travail accepté à 85,5 % -- La réintégration des syndiqués se fera en avril; Stéphane Baillargeon, 29 mars 2011, Le Devoir.

### 100 000 \$

C'est le montant de la rémunération totale de la majorité des maires de dix villes de la couronne nord de Montréal. En tête de liste figure Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne, avec un salaire de 145 000 alors que la ville compte 105 000 habitants.

Selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le salaire des maires varie en fonction du nombre d'habitants.

À titre comparatif, Gérald Tremblay reçoit un salaire annuel de 150 512 \$. Son collègue de l'arrondissement Verdun, Claude Trudel, empoche 134 500 \$! À vous de tirer vos conclusions.

Source : *Le salaire de votre maire*, Philippe Beauchemin, Montréal Express 6 août 2010 et *Des maires bien payés*, Yves Poirier, 17 mars 2011

## 55 lobbyistes

Les entreprises pétrolières et gazières actives au Québec ont actuellement au moins 55 lobbyistes à leur service pour «représenter» leurs intérêts auprès du gouvernement Charest! Pourtant, aucune production commerciale n'est actuellement en cours et l'industrie répète que le potentiel du shale de l'Utica n'est pas encore prouvé. Êtes-vous rassurés?

Source : Le Devoir, *55 lobbyistes pour vanter le gaz de schiste*, Alexandre Shields, 30 mars 2011

## Banque globale de temps

Pour concilier responsabilités familiales et professionnelles

Un tout nouveau moyen qui permet de se constituer un crédit maximal d'heures payées pour vous permettre, entre autres :

- de recevoir un salaire pendant votre congé parental partiel prévu à la convention collective durant les jours d'absence qui autrement auraient été sans solde;
- de remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de votre enfant;
- de vous prévaloir d'un départ anticipé à la retraite;
- ou encore pour vous prévaloir d'une préretraite à temps partiel.

Pour s'enrichir d'heures, il faut savoir planifier.

Après le 1<sup>er</sup> mai, il sera trop tard.

Constituée des soldes de vos crédits d'heures en maladie non utilisés ou de l'excédent de trois semaines de vacances annuelles, il faut aviser votre employeur, par écrit, dans les délais prévus à votre convention collective pour effectuer un «transfert» d'heures dans votre Banque globale de temps.

Certaines conditions peuvent s'appliquer selon la convention collective à laquelle vous êtes assujettis.

Pour en savoir plus  
consultez votre représentant syndical

# Les PPP, une forme de privatisation inefficace

Pierre-Guy Sylvestre, économiste à l'emploi du SCFP (Québec)



onstruire le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) en PPP était le pire des choix. Il coûtera plus cher et il y a de fortes chances que des imprévus amènent des coûts supplémentaires.

Comme le CHUM sera un hôpital hautement sophistiqué, il devra s'adapter rapidement à tout changement technologique et il y a des risques que certains éléments n'aient pas été prévus dans le contrat. Toute modification majeure de l'édifice sera sujette à conflit et on peut s'attendre à ce que les frais juridiques encourus soient élevés.

Les PPP sont des modes de réalisation qui favorisent d'abord les partenaires privés. Ces contrats leur permettent de réaliser des profits importants à partir de services publics. On vantait ce mode de réalisation parce qu'il était plus rapide, qu'il y avait partage du risque et que le financement était privé. De plus, la concurrence allait permettre des gains en termes d'efficacité. Aujourd'hui, de nombreux chercheurs\*, des vérificateurs généraux, des politiciens et des gens d'affaires émettent de sérieuses réserves sur les PPP et rien ne justifie que le gouvernement aille de l'avant avec ce mode pour le CHUM.

Voici pourquoi le gouvernement aurait dû choisir le mode traditionnel pour le CHUM. Il a été démontré que le financement public coûte moins cher que le financement privé. Comme le risque qu'une province comme le Québec fasse faillite est faible, les taux d'intérêt pour ses emprunts sont moins élevés que ceux d'une entreprise privée pour qui le risque est plus grand. Ce fait est généralement admis par les promoteurs des PPP. De plus, les PPP n'augmenteraient pas la concurrence et d'un point de vue économique, il n'y aurait donc pas de gains en termes d'efficacité. Certaines conditions pour obtenir une saine concurrence n'ont pas été satisfaites dans le cas de plusieurs PPP. Est-ce différent pour le CHUM? Pour le risque, il n'y a pas d'avantages non plus. Au Royaume-Uni, la faillite du consortium Metronet a coûté très cher aux contribuables car les coûts ont été assumés par le partenaire public. Pour le CHUM, qu'arrivera-t-il lorsque de nouvelles technologies nécessiteront une réorganisation majeure des locaux alors que le contrat ne l'avait pas prévu? Que se passera-t-il advenant la faillite du partenaire privé? Ce sera le public qui paiera car on ne peut se passer de ce service de santé primordial.

La construction de plusieurs CHSLD et la rénovation de l'Hôtel-Dieu de Québec (CHUQ) pourraient être en PPP. Espérons que le gouvernement prendra la bonne décision cette fois-ci et qu'il retourne au mode traditionnel, dans l'intérêt des citoyens du Québec.



Économiste au SCFP, Pierre-Guy Sylvestre commente la récente décision de confier la réalisation du CHUM en PPP. Il estime que les PPP constituent une formule inefficace.

\* HAMEL, Pierre J., 2010. "Un hôpital en partenariat public privé (PPP) : un pari risqué". Réalisé à la demande du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Montréal : Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM), Centre - Urbanisation Culture Société, 300 pages.  
HAMEL, Pierre J., 2007. "Les partenariats public-privé (PPP) et les municipalités : au-delà des principes, un bref survol des pratiques". Réalisé à la demande de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Montréal : Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM), INRS Urbanisation, Culture et Société, 112 pages.  
LOXLEY, John, Salim Loxley, 2010. "Public Service Private Profits : The Political Economy of Public-Private Partnerships in Canada". Fernwood Publishing, Nouvelle-Écosse, 223 pages.  
WHITFIELD, Dexter, 2010. "Global Auction of Public Assets - Public Sector Alternatives to the Infrastructure Market & Public Private Partnerships". Spokesman, Nottingham, Royaume-Uni, 378 pages.



## Besoin de conseils?

Vous souhaitez :

- Renouveler ou transférer votre prêt hypothécaire
- Utiliser votre maison pour financer vos projets
- Gérer vos prêts avec la marge Atout
- Acheter une maison
- Déménager

Nos experts en crédit et financement vous conseilleront.



C'est Desjardins et encore plus !



**Desjardins**  
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Sans frais 1 800 465.2449 | [www.desjardinsmunicipal.com](http://www.desjardinsmunicipal.com)

Caisse Desjardins du Réseau municipal

2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4 T. : 514 526.4971

CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Dénigrer un collègue,  
**C'est inacceptable!**

Moi, je suis pour un milieu de travail sain.



# L'indépendance énergétique : simplicité positive



Claude St-Jarre, membre et collaborateur au comité du journal



U cours des 18 derniers mois, j'ai écrit quelques articles portant sur la notion du tarissement des réserves de pétrole, aussi appelé le pic du pétrole ou plus précisément le pic de la production, comme dit le physicien Normand Mousseau, auteur du livre «*Au bout du pétrole*».

J'ai essayé d'être positif en apportant cette nouvelle importante qui est appelée à chambarder nos habitudes de vies, puisque le pétrole est partout et nous en dépendons beaucoup. Mais, ai-je réussi?

## Des idées d'ici !

Le 20 janvier, j'ai eu la belle opportunité d'assister à un colloque portant sur le «transport collectif électrifié durable», organisé par le réseau des ingénieurs du Québec (en collaboration avec trois syndicats d'Hydro-Québec) et l'institut de recherche sur l'économie contemporaine (IREC). Je vous résume et vous livre ici ce que j'y ai appris, simplement, pour fins de clarté.

Tout d'abord, à propos du climat intellectuel et social du colloque : c'était une belle fête et les présentations autant d'enrobages pour mousser un très beau projet : une corvée de transport collectif électrifié, avec pour fleuron le monorail à moteur-roue inventé par le Québécois Pierre Couture, qu'il nous faudra défendre pour l'installer ici et pouvoir en profiter avant que les pays étrangers ne le fassent pour nous, comme ils l'ont fait pour le moteur-roue. Il faut visiter le site Internet de Pierre Langlois, auteur de «*Rouler sans pétrole*» pour en comprendre davantage les tenants et aboutissants.

## Quelques constats intéressants

Autre fait important, pour la première fois au Québec, des membres d'une corporation professionnelle (les ingénieurs) *admettent* qu'il y a un pic du pétrole. Pour le reste, voici quelques constats :

- nous importons du pétrole, au coût de 15 milliards de dollars, de pays dont les réserves sont en déclin. Cet énorme coût doublera et triplera et équivalra au coût de la santé et de l'éducation. Il est clair que nous avons avantage à garder ces sommes ici;
- la moitié de l'Humanité est maintenant en compétition pour ces réserves. Nous avons peu de poids pour négocier considérant notre petit nombre;
- nous avons en tant que société, peu noté un fait d'une importance majeure : nous avons la moitié du chemin de fait pour atteindre l'indépendance énergétique viable;

## Le comité d'entraide pour le soutien et la prévention de la santé du travail

### Une façon intelligente et nouvelle de faire les choses

Face à l'accroissement du nombre de membres victimes d'une lésion psychologique ou de harcèlement psychologique en emploi, le SFMM (SCFP) a réuni ses experts responsables des services concernés par ce type de problème (SST réparation et prévention, programme d'aide aux membres, etc.). Pour prévenir, contrer et soutenir les membres aux prises avec un de ces maux qui constituent la principale cause d'absentéisme au travail, le SFMM mise sur le partage des expertises, des connaissances et le travail d'équipe : l'action et l'expérience au service des membres en matière de santé du travail!



- nous sommes une véritable «*Arabie Saoudite des énergies vertes*» (disait le journal Le Devoir, en 2006), ainsi :
  - si l'énergie éolienne était utilisée à son maximum, en régions inhabitées, l'électricité obtenue équivaldrait à 100 fois la puissance installée d'Hydro-Québec. Nous avons le gisement le plus riche en Amérique et le deuxième au monde. Nous sommes fabuleusement riches. Le livre de Bernard Saulnier et Réal Reid : «*L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique*» le démontre amplement;
  - si un pour cent du territoire québécois était équipé de panneaux solaires, la puissance développée équivaldrait à une fois celle de la puissance installée d'Hydro-Québec, selon Michel Duguay;
  - l'énergie géothermique et la biomasse pourraient compléter à merveille ce tableau;

- finalement nous pourrions utiliser notre surplus actuel d'électricité pour nos besoins, au lieu de l'exporter.

## Atteindre l'indépendance énergétique

Nous avons donc tout ce qu'il faut en potentiels énergétiques renouvelables ET en ressources financières, pour accomplir la deuxième moitié du chemin et atteindre en 15 ans, selon Normand Mousseau et les organisateurs du colloque, l'indépendance énergétique. L'efficacité énergétique jouera aussi un rôle, comme évidemment la réduction de la consommation du pétrole (60 % d'ici 2030), c'est ce que veut le réseau des ingénieurs du Québec, en harmonie avec le mouvement pour les villes en transition.

Est-ce assez positif, est-ce assez court, est-ce assez clair? Demandons et donnons-nous l'indépendance énergétique renouvelable!

**BURROWES**  
**COURTIERS D'ASSURANCES**

**PROCHAIN TIRAGE : 30 avril 2011**

**GAGNEZ** ★★  
une soirée de  
**RIRE ASSURÉ!**

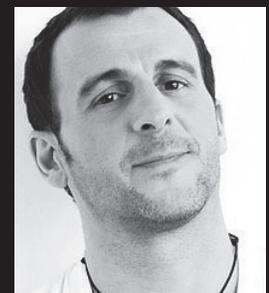
**GAGNEZ une des 24 paires de billets\***  
pour assister à l'un de ces spectacles :  
\*8 paires de billets par tirage



**STÉPHANE ROUSSEAU**  
Les confessions de  
Stéphane Rousseau



**LISE DION**  
Le temps qui court



**PATRICK HUARD**  
Le bonheur

## COMMENT PARTICIPER ?

- Demandez simplement une soumission d'assurance et nous vous inscrirons automatiquement;
- Nos clients existants sont automatiquement inscrits.



Offert en exclusivité  
aux membres du



## DATES DES TIRAGES

**30 avril 2011**

**31 août 2011**

**31 décembre 2011**

Règlements du concours disponibles sur notre site web : [www.burrowes.ca](http://www.burrowes.ca)



# L'illusion de la concurrence

(texte paru dans le journal Métro en février 2011)



Léo-Paul Lauzon, professeur au département des sciences comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal

**Z**es irréductibles légionnaires du capitalisme et de son libre marché nous serinent (leurs propres intérêts à forte connotation pécuniaire obligent) que la mise en concurrence de milliers d'agents économiques a toutes les vertus : innovation et efficacité accrues, juste prix des produits et services, utilisation optimale de toutes les ressources, élimination des entrepreneurs les plus faibles, satisfaction des besoins des consommateurs, etc. Pour ces croisés capitalistes, il n'y a pas de services publics (de l'éducation à la santé en passant par l'eau, les garderies et l'armée). Naturellement, pour que le marché fleurisse et s'épanouisse, il faut qu'il soit libre et qu'il puisse opérer sans aucun irritant ou entrave, comme l'est l'État qui pollue le marché par ses interventions stériles et inutiles, qu'ils disent le plus sérieusement du monde. De cette façon, les gens seront plus libres qu'ils claironnent. Vraiment merveilleux!

Il y a juste un petit hic avec leur bébelle : dans toutes les industries, il n'y a justement pas de marché. Le marché existe que dans les têtes des opportunistes. Tous les secteurs économiques sont dominés par une poignée de compagnies plus grosses que les États formant alors un oligopole qui fait la pluie et le beau temps. Ce sont elles, et elles seules, qui dictent les prix, les impôts qu'elles vont payer, les subventions qu'elles doivent recevoir, les lois environnementales à tolérer, les conditions de travail de leurs employés, les usines à fermer, etc. Elles tiennent ainsi en otage les consommateurs, les travailleurs, la population et les gouvernements, qui eux leurs sont inféodés.

Prenons quelques cas récents très concrets. Dans un article de *Les Affaires* du 25 mai 2010 intitulé : «*Banques. Les critiques (soit la prestigieuse revue The Economist) estiment que le conservatisme (canadien) était dû d'abord et avant tout à un oligopole confortable (sic)*». Selon *The Economist* : «*Les banques canadiennes se sont partagé un marché intérieur lucratif et elles ont mis fin aux guerres de prix. Il en résulte que les Canadiens paient plus cher que les autres leurs services financiers (sic)*». On ne peut taxer *The Economist* et *Les Affaires* de marxistes! Vaut mieux pour les compagnies de collaborer entre «gentlemen» que de se faire la guerre...

Prenons maintenant l'exemple du secteur ferroviaire

canadien, contrôlé entièrement par le CN et le CP, que la Coalition des expéditeurs par rail a qualifié de monopole. On ne peut qualifier cette coalition d'entreprises privées de groupuscules léninistes. Dans un article de *La Presse* du 15 décembre 2010, intitulé «*Secteur ferroviaire : Ottawa ne doit pas alourdir la réglementation, dit le PDG du CN*», un comité fédéral a affirmé dans son rapport que : «*La qualité des services ferroviaires est souvent inadéquate en raison principalement d'un manque de concurrence qui fausse les règles du libre marché*». Stephen Harper n'a pas l'habitude de nommer des communistes à ses comités et, pourtant, leurs membres ont blâmé l'absence de concurrence.

Tiens, un autre cas, tel qu'illustré dans un article de *La Presse* du 16 décembre 2010 intitulé «*Pratiques anticoncurrentielles. Le Bureau de la concurrence s'attaque à Visa et MasterCard*». Melanie Aitken, commissaire à la concurrence, a mentionné que «*Le comportement anticoncurrentiel de Visa et MasterCard nuit aux entreprises et aux consommateurs. Les deux géants ont des règles contraignantes et anticoncurrentielles qui font que les commerçants canadiens doivent verser environ 5 milliards de dollars par année en frais cachés*... et que les consommateurs doivent payer des frais d'intérêt exorbitants. Madame Aitken n'est pas maoïste!

Idem pour les pétrolières, plus grosses que le Canada, qui nous «escroquent», selon les propres dires de Stephen Harper : «Harper/Prix de l'essence. Les Canadiens «escroqués» (*Journal de Montréal*, 13 septembre 2008). Dire que le Canada, qui est un des plus gros producteurs de pétrole brut au monde, est aussi importateur de pétrole raffiné... Les Canadiens et les Québécois sont parmi les plus colonisés au monde et ils en redemandent. S'il vous plaît, n'allez pas raconter ça à des étrangers, ils vont se moquer de nous et vont nous traiter de république de bananes! Quant aux médias écrits (Power et Quebecor) et parlés : «Concentration des médias : deux Canadiens sur trois souhaitent l'intervention de l'État» (*Le Devoir*, 14 mai 2004). Mais Jean Charest, qui fait son «goon» avec la population et avec les syndicats, a dit : «*Le gouvernement est impuissant face à la concentration de la presse*». C'est le même Charest qui s'est limité à demander des «explications» à Shell lors de la fermeture de sa raffinerie à Montréal-Est et qui se fait

l'acolyte des affairistes, souvent ses amis, dans l'industrie minière et gazière. À propos, Charest attend toujours les explications de Shell et attend toujours d'intervenir pour modifier la loi anticab désuète après «seulement» deux ans de lock-out au *Journal de Montréal* décrété par PKP, le «boss» de Quebecor. Il est moins patient pour dégraisser l'État afin de le réingénierer.

L'alimentation au détail au Québec vous dites? Eh bien ce secteur est contrôlé à plus de 80% par trois joueurs, soit IGA, Loblaw et Métro, qui s'entendent comme larrons en foire. Idem pour les secteurs pharmaceutique, forestier, du ciment, du génie-conseil, de la construction, de la téléphonie locale, de la câblodistribution, etc. Parlant de génie-conseil : «*Collusion dans le génie-conseil? Le ministère des Transports et l'escouade Marteau s'intéressent aux hauts dirigeants du «club des neuf», tel que titré dans Le Devoir du 22 novembre 2010. Il y est dit que : «L'unité anticollusion du ministère des Transports et l'opération Marteau enquêtent sur neuf firmes de génie-conseil qui se partageraient des contrats publics dans l'industrie de la construction*».

Un postulat fondamental de la théorie économique capitaliste prétend que seuls les forts et les compétents survivent et que les faiblards sont évacués du marché «efficient». Tout de même drôle, mais dans le cas des banques, des pétrolières, des pharmaceutiques, des détaillants en alimentation, des câblodistributeurs, du génie-conseil, eh bien, il n'y a que des forts qui réalisent des profits

records année après année. Vraiment bizarre! Dans tous ces cas de monopoles, d'oligopoles et de cartel, les profits abusifs que les exploiters réalisent carrément sur le dos des consommateurs représentent dans les faits des impôts et taxes en bonne et due forme que vous êtes contraints de leur payer. C'est donc dire que vous payez plus d'impôts et de taxes (car elles vous «taxent» allégrement) au privé qu'à l'État. Faites le calcul, juste pour voir. Je propose un «quiz» hebdomadaire à Radio-Canada qui s'intitulerait : «Cherchez le marché». Bonne chance aux participants!

**Coalition Eau Secours!**  
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

[www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)

**«Parce que l'eau de demain dépend de vous aujourd'hui et que chaque goutte compte.»**

Le SFMM (SCFP) encourage ses membres à faire déborder le vase et devenir membre d'*Eau Secours!* la coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau.

**Formulaire d'adhésion à EAU SECOURS!**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

**Membre de soutien**

Je n'ai pas le temps de participer aux activités de la Coalition mais je soutiens financièrement car j'adhère à sa mission.

**Membre participant**

Je veux être mis au courant de toutes les activités de la Coalition.

**Bénévole**

Je pourrais consacrer quelques heures par mois aux activités d'*Eau Secours!* Veuillez communiquer avec moi.

**La cotisation annuelle pour être membre d'*Eau Secours!* est de 10 \$.**

Ci-joint ma cotisation annuelle.

J'ajoute un don de \_\_\_\_\_ \$.

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre d'*Eau Secours!*

et le poster à l'adresse suivante :

*Eau Secours!*, Casier Postal 55036,  
CSP Fairmount, Montréal H2T 3E2



Les caricatures de Pat ©

# Bourses à la maternelle

(texte paru dans le journal Métro en février 2011)

Léo-Paul Lauzon, professeur au département des sciences comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal



Les écoles privées n'ont de privé que le nom, étant massivement financées par votre argent. C'est le Québec qui les «engraisse» le plus avec au moins 400 millions\$ de subventions directes l'an, ce à quoi il faut ajouter les dons déductibles d'impôts effectués aux fondations bidons de ces pseudo-écoles privées. Ça fait partie du modèle québécois.

Stephen Harper en a rajouté, en 2007, en exemptant d'impôts les bénéficiaires de bourses d'études octroyées aux bacheliers du primaire et du secondaire au nom fumant de «l'excellence académique» et du «libre choix». Libre choix pour qui? Monsieur Harper, est-ce la population qui a exigé ça? Un coup parti, pourquoi ne pas avoir ajouté des bourses à la maternelle? Le gouvernement conservateur a fourni l'exemple touchant du petit Mathias, qui a reçu une bourse d'études secondaires au privé de 30 000\$. La majorité des travailleurs canadiens ne gagnent même pas ça en un an et sont toutefois imposés. Avant, Mathias, était victime d'une injustice intolérable : il était imposé sur sa bourse. Plus maintenant, grâce à l'intervention salvatrice de Harper. Ce subterfuge rend le manège encore plus lamentable. Dorénavant, Papa fera un don déductible d'impôt à sa fondation préférée, peut-être la sienne, qui à son tour effectuera une bourse d'excellence non imposable au petit enrichi Mathias. Imaginez, un étudiant au primaire pourrait recevoir une bourse d'études de 50 000\$ l'an pour payer quoi au juste? Subvenir à ses besoins, payer son logement et son char?

Je demande aux médias de faire enquête pour savoir qui, depuis 2007, a reçu de telles bourses d'études, qui sont les bienfaiteurs et les institutions fréquentées? En 2007, Québec et Ottawa en ont remis et ont bonifié les généreuses subventions gouvernementales aux cotisants à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) dont les revenus accumulés ne sont pas imposables. Un autre abri fiscal offert au gratin et aux banques.

La farce grotesque continue. D'un côté, les gouvernements accroissent substantiellement les frais de scolarité et de l'autre, ils instaurent un abri fiscal (REEE) pour aider les parents de leurs rejetons à défrayer plus tard leurs cours universitaires. Les subventions versées et la non imposition des revenus des REEE coûteront des centaines de millions à l'État. Même en doublant les frais de scolarité, les nantis qui auront contribué pendant 20 ans à un REEE fera que les études universitaires de leurs enfants reviendra moins cher qu'actuellement grâce aux économies d'impôts. Ceux qui seront pénalisés seront la classe moyenne, qui

n'aura pas pu contribuer à un REEE ou peu. Laissez-vous pas enquiquiner par le leurre hypocrite des prêts et bourses pour les pauvres. Le minimum de justice sociale commande d'abolir les REEE et de renoncer aux hausses des frais de scolarité.



# Des mots qui font suer ! Instructions d'assemblage



Gérald Brosseau, délégué syndical au SFMM (SCFP) et responsable du comité du journal



Il y a dans certaines instructions d'assemblage des mots qui ont le don de nous faire suer! Voici ce que m'est arrivé récemment

lorsque j'ai fait l'acquisition d'une «Armoire sur plancher de deux portes». Je ne voulais au départ qu'un petit meuble d'atelier avec une surface de travail, mais bon, considérant le prix, la super aubaine et les coupons rabais en prime, je l'ai achetée.

Avant de débiter l'assemblage, il est toujours préférable de vérifier si toutes les pièces sont bien dans l'emballage, muni des instructions d'assemblage, je vérifie donc le contenu de la boîte. Une pièce me pose problème mais, fort heureusement pour moi, les instructions étaient accompagnées de petites illustrations, ce qui me permit de repérer la pièce portant le nom de «Anticoncurrentielles de basculement matériel inclus dans le kit»!

Je passe ensuite à la première étape du montage. Tiens, une note : «Le worktop est un panneau 25 mm cru», encore assez calme pour faire preuve d'ironie, je me suis demandé combien faisait ce panneau une fois cuit! Mais je n'étais pas au bout de mes peines! Suivirent les «boulons de fixation à de plus petit trous dans le côté du panneau inférieur BTM» et cette étrange mention : «Négligez les trous plus grands»... et la langue de Molière du même coup!

Nous voici donc à la deuxième étape qui consiste à «Presser la came dans le trou. Visez la flèche sur la came pour trouer en bord. Attachez les panneaux ensemble. Serrez la came avec le tournevis à tête plate». Là, j'ai méchamment pensé que la tête du tournevis aurait dû être carrée mais j'ai vite chassé cette pensée xénophobe pour passer à la troisième étape.

Une mise en garde s'impose pour les cœurs sensibles puisqu'il s'agit maintenant de «Branchez doucement 2 doigts sur des trous dans chaque extrémité du rail supérieur. Ils devraient entrer environ à mi-chemin». ... Ayoye! Il faut ensuite faire un «Bout d'assemblage» et «Séparez doucement les 2 panneaux latéraux juste assez pour insérer le rail supérieur dans les trous». Oui, mais alors, quoi faire des deux doigts?

L'un d'eux était peut-être destiné à me taper sur la tempe, dans un geste qui nous est tous familier, puisqu'à la quatrième étape : aucun texte! Les plus cyniques diront que c'est sans doute une bonne chose!

Passons maintenant à la cinquième étape l'«Assemblée de pied» où il s'agit tout simplement de «tirer la section de tronc du pied réglable de la partie basse à la goupille centrale d'exposition. Branchez la goupille sur le trou avec un marteau. Fixez le pied avec 4 x 19 mm les vis long et puis rattachez le pied». Que d'informations alors que sur l'illustration

on peut lire «Tapez dans la goupille», encore là il faut faire attention aux doigts, surtout en utilisant un marteau pour taper dans la goupille!

La sixième étape se passe de commentaires, il suffit de «tournez le cabinet et dévoiler le cartonage arrière». Septième étape, «soulevez et tenir le coffret droit. Attention Ne pas se pencher le poids de coffret sur les pieds tout en se levant. Ils peuvent se casser». Bon, ça y est! Maintenant il faut aussi faire attention aux pieds, pas juste aux doigts.

Pour la huitième étape, il faut simplement «employer seulement 1/2 po. Vis (de 13mm) avec des pentures». Entre vous et moi, qui voudrait employer autre chose? Les autres étapes n'ont rien de particulier en ce sens qu'il n'y a pas de texte, seulement des illustrations. Une mention cependant à la dernière étape «Note : Verrou droit de négligence». Là je suis plutôt d'accord, à droite on est souvent négligent envers les plus démunis!

Passons maintenant à la partie «Utilisation et soins» où il est dit : «la poussière et nettoient avec un tissu humide mou et essuient avec un tissu mou sec». Angoisse... Ai-je des tissus mous à la maison, je devrais peut-être retourner au magasin pour en acheter?

Comme tout bon manuel d'assemblage, il y a un avertissement à la fin, «Pour empêcher incliner et dommages possibles, prenez le temps de sécuriser l'armoire au mur avec le matériel anti-basculement fourni». Bon, retour au début du manuel pour trouver le «matériel anti-basculement», heureusement qu'il y a des petits dessins pour m'aider, je suis du genre visuel. Passons maintenant à l'«installation d'anti-tipping», où l'on nous assure qu'«après ensemble de votre coffret, vous devriez être laissé avec une vis courte, une rondelle et une courroie en nylon». Remarquez, il y a des couples qui se sont laissés avec moins que ça!

Finalement, il faudra «visser par la rondelle puis la courroie (près de l'extrémité) et dans un panneau de bois à l'arrière ou de le haut de l'armoire» et «Vous devrez choisir une vis et/ou un ajustage de précision appropriés pour attache la courroie à votre mur. Si vous êtes incertain ce qui à employer, contactez un spécialiste en magasin de matériel». Tout est bien qui finit bien, une simple petite recherche sur Google devrait m'aider à trouver le bon spécialiste!

Le plus dramatique dans tout ça, ce qui me fait vraiment suer, c'est que ce beau petit manuel d'assemblage ne provient pas du bout du monde, non, il vient de beaucoup plus près, soit de Mississauga, Ontario. Si ce n'est pas là une preuve d'indifférence face aux francophones, ça doit être une preuve de mépris. Il y a bien un numéro de téléphone sans frais mais je n'ai pas osé l'utiliser, je vais d'abord me calmer!



## CPE Cœurs de l'Île

La garderie qui accepte en priorité, les enfants des employés et des élus de la Ville de Montréal et qui offre un milieu sécuritaire et riche, à tous points de vue, aux bouts de chou et aux parents pour mieux grandir ensemble.

Bien que toutes nos places aient été octroyées, nous vous encourageons à inscrire votre enfant ou celui à naître à notre liste d'attente.

Visitez notre site au [www.cpecoeursdelile.com](http://www.cpecoeursdelile.com) et cliquez sur la bulle CPE/fiche d'inscription ou contactez-nous.



2830, rue Gilford  
Montréal H1Y 3N2

téléphone :  
**514 879-1544**

télécopieur :  
514 879-9416



## Le français, pour agir ensemble

# 15<sup>e</sup> édition de la Francofête

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Le 27 mars dernier prenait fin la quinzième édition de la Francofête. Depuis 1988, plusieurs pays francophones célèbrent, le 20 mars, la *Journée internationale de la francophonie*. Au Québec, sous la coordination de l'*Office*

de la langue française, on a créé, en 1996 : la Francofête, dont l'objectif est de promouvoir notre langue, notre culture et la francophonie tant au Québec et au Canada que dans le monde.

Le SFMM, représentant, entre autres, les intérêts des Cols blancs de la Ville francophone la plus importante en

Amérique, ne pouvait passer sous silence cet événement qui s'inscrit dans un contexte où notre langue est mise à mal.

### Déclin du français dans la région montréalaise

Selon des études, le français continue de décliner et de façon rapide (42 % en 2051) dans la région montréalaise. Sur l'île de Montréal, la proportion de francophones dont la langue parlée à la maison est le français est de 54,2 %, soit 7,6 points de pourcentage de moins qu'en 1986, alors qu'il affichait 61,8 %. Les études prévisionnelles indiquent que la population dont la langue d'usage est le français se retrouvera minoritaire, à moyen terme, à Montréal, ce qui aura un impact majeur sur l'ensemble du Québec.

On comprendra que la tenue de tels événements (jeux, concours, galas, etc.) trouve écho, d'autant plus que le public est invité à participer à tout un éventail d'activités dont certaines récompensent les entreprises et les organismes qui oeuvrent à la promotion de la qualité du français dans leur milieu respectif. C'est dans cette optique que nous vous invitons à passer de la parole aux actes et à vous froter aux jeux que nous avons choisis pour vous. Plaisir garanti.

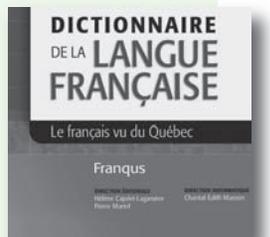
## Du Nouveau Le français vu du Québec

Un tout nouveau dictionnaire de la langue française auquel travaille, depuis une dizaine d'années, une équipe de lexicographes de l'Université de Sherbrooke.

FRANQUS, verra prochainement le jour en version électronique, dans un premier temps (disponible en version électronique préliminaire au moment de publier). Décrivant de façon précise et rigoureuse le français en usage au Québec, il compte plus de 45 000 articles lexicographiques complets, riches d'expressions, de citations de textes d'écrivains et de journalistes reconnus, d'abréviations, de gentilés, etc. Il contient quelque 80 articles thématiques signés par des spécialistes et plus de 5000 tableaux de conjugaison!

Le dictionnaire FRANQUS : indispensable pour la maîtrise de notre langue!

[www.franqus.ca](http://www.franqus.ca)



## Le français un droit reconnu au travail

La *Charte de la langue française* prévoit que les entreprises Québécoises doivent normalement employer le français, notamment dans les communications adressées à leur personnel ainsi que dans celles relatives au fonctionnement de l'entreprise et aux relations de travail. Dans cette même logique, les conventions collectives doivent être rédigées en français. Cette Charte interdit également à un employeur de congédier ou de rétrograder un employé parce qu'il ne parle que le français. De même, un employeur ne peut exiger la connaissance d'une autre langue que le français à moins que la fonction n'exige la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique de cette autre langue. Toute personne qui se croit victime de ce type de discrimination peut exercer un recours afin d'obtenir réparation.

## TESTEZ VOS CONNAISSANCES

### Le mot juste

Parce que préciser notre pensée nous assure d'être compris, on vous propose ce jeu qui demande à relier chaque nom de la colonne de gauche au verbe qui lui convient.

- |                     |            |
|---------------------|------------|
| 1. Un échelon       | enfreindre |
| 2. Un procès verbal | seconder   |
| 3. Un lock-out      | gravir     |
| 4. Une collègue     | satisfaire |
| 5. Un grief         | allouer    |
| 6. Une convention   | déclencher |
| 7. Une indemnité    | appuyer    |
| 8. Des attentes     | plaider    |
| 9. Une proposition  | dresser    |
| 10. Une réunion     | convoquer  |

### De quelle langue vient le mot ?

- |                  |           |
|------------------|-----------|
| 1. cédille       | algonquin |
| 2. délicatesse   | allemand  |
| 3. environnement | anglais   |
| 4. handball      | arabe     |
| 5. icône         | espagnol  |
| 6. goudron       | finnois   |
| 7. pacane        | italien   |
| 8. robot         | russe     |
| 9. sauna         | serbe     |
| 10. vampire      | tchèque   |

### Quel mot est correct ?

Les barbarismes lexicaux sont des erreurs de vocabulaire qui concernent la forme du mot. Les erreurs sont dues à des inversions ou des ajouts de lettres ou encore à un rapprochement fautif avec un autre mot. Il faut savoir les reconnaître pour utiliser le bon mot.

### Identifiez le bon mot

- Je me trouve devant un affreux dilemne ou dilemme.
- Son cours est ponctué d'interminables digressions ou digressions.
- Ce bûcheron est un homme très fruste ou frustré.
- Cette boutique n'offre que des produits haute gramme ou haut de gamme.
- Son père a subi un infarctus ou un infractus.
- Cet étudiant a connu beaucoup d'ennuis pécuniaires ou pécuniaires.
- Les articles mentionnés ci-haut ou plus haut sont indispensables.
- Nous avons été convenablement rémunérés ou rénumérés pour ce travail.
- Il m'a demandé de changer sa tête d'oreiller ou taie d'oreiller.
- Elle était complètement obnubilée ou obnubilée par cette nouvelle.

### Masculin ou féminin ?

- |            |            |
|------------|------------|
| Autobus    | Astérisque |
| Aérogare   | Cuticule   |
| Horaire    | Intervalle |
| Espèce     | Épitaphe   |
| Argile     | Coriandre  |
| Éclair     | Rail       |
| Écrevisse  | Exemple    |
| Agrafe     | Sandwich   |
| Ammoniaque | Exergue    |

réponse en page 24

## IMPORTANT

### Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Saviez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde** ou à **traitement différé**?

En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture **NE SERA PAS MAINTENUE!**

Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'y accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

# La guerre, yes M'dam !



André Synott, membre de l'OMHM et collaborateur au journal



historienne de l'art, sociologue et romancière, Carol Mann était à Sarajevo assiégée par les Serbes lors des conflits en ex-Yougoslavie. On sait que les Serbes utilisèrent massivement le viol pour réprimer les populations bosniaques. Elle en a tiré un livre, *Les Amazones de la*

«*Kuca*», et s'est découvert un nouveau champ de recherche dont elle livre le résultat dans *Femmes dans la guerre 1914-1945*.

Les femmes ont connu des souffrances spécifiques et ont tenu de nouveaux rôles durant les deux guerres mondiales, mais ces souffrances et ces rôles n'ont pas fait l'objet de recherches particulières. L'histoire des guerres privilégie très facilement l'histoire événementielle (telle ville est tombée à telle date, tel chef de guerre a remporté telle victoire) plutôt que l'histoire des mentalités ou des comportements (un nouveau fait de société causé par telle conjoncture, un nouveau produit industriel amène un changement social). Elle veut combler cette lacune sur ce point précis.

La guerre de 14-18 entraîne deux conséquences majeures pour les femmes, elles sont appelées à servir de deux façons. D'abord, plus ou moins près du front, de nombreuses femmes ont été engagées ou se sont

portées volontaires comme infirmières par esprit d'aventure et de compassion (comme Florence Nightingale lors de la guerre de Crimée). Malgré le besoin de service médical aux armées, les femmes médecins furent pratiquement inexistantes à cause d'une volonté délibérée de les maintenir dans un statut subalterne. Puis, à l'arrière du front, la mobilisation générale des hommes amène les femmes à remplacer un mari ou un père à la ferme (la société était majoritairement rurale) ou à l'usine (la production de guerre provoquant une industrialisation accélérée). Plusieurs domestiques, employées de maison y ont vu l'occasion de quitter le service domestique pour un emploi mieux payé (mais moins que les hommes), offrant plus d'espace de liberté malgré des conditions très pénibles.

Cette guerre fut la première où la sexualité a été instrumentalisée par les autorités militaires. Ainsi, des prostituées furent recrutées parce que le repos du guerrier était vu non seulement comme un droit, mais que la satisfaction des pulsions sexuelles des soldats était supposée augmenter leur rendement. L'armée française, la première, créa les BMC (bordels militaires de campagne tel que décrit par Jacques Brel dans la chanson *Au suivant*) où les femmes devaient faire une centaine de passes par jour tout en étant

soumises à un strict contrôle médical, plus pour éviter de contaminer des soldats que d'être contaminées par eux. L'économie de guerre a eu des conséquences sur le vécu des femmes. Les restrictions sur les tissus et la nécessité du travail en usine ont libéré les femmes de la mode 1900-10 (corset, robe à crinoline, jupe descendant jusqu'aux chevilles) comme la pratique d'une activité sociale a donné du poids à la revendication de l'égalité et du droit de vote.

La Seconde Guerre mondiale a accentué encore plus les souffrances subies par les femmes. La population des pays occupés par les Allemands eut à subir d'autant plus de restrictions que pratiquement toutes les ressources des pays occupés étaient envoyées en Allemagne. Le simple maintien de la vie quotidienne était un souci constant, particulièrement aggravé en cas de grossesse. Les difficultés à mener à terme une grossesse ou la venue d'un enfant supplémentaire dans ces conditions extrêmes a suscité de nombreux avortements, pourtant très sévèrement réprimés à cette époque.

La participation à l'effort de guerre fut, pour plusieurs jeunes femmes, l'occasion de quitter la famille, de se libérer de ses contraintes comme leurs aînées de 14-18 s'étaient libérées du service domestique. Par leur participation à l'effort de guerre, dans le service aux armées, aux mouvements de résistance dans l'Europe occupée, les femmes

s'éloignèrent des stéréotypes précédemment assignés (mère nourricière, repos du guerrier, pourvoyeuse de chair à canon) et franchirent un autre niveau vers l'émancipation. Cela valut surtout pour les Alliés. Pour les nazis, les femmes ne devaient pas participer à l'effort de guerre de la même façon. Malgré la pénurie de main-d'œuvre, les Allemandes devaient être confinées à leur 3 K traditionnels (K pour les mots allemands, cuisine, église et enfant), ce qui entraîna la réquisition des travailleurs européens vers l'Allemagne. Étant dispensées du travail productif, les Allemandes se devaient de fournir des enfants au régime, mais comme ce n'était pas suffisant pour le Reich de 1000 ans, des Européennes (du Nord surtout) furent sélectionnées selon des critères raciaux (Aryennes, cheveux blonds, yeux bleus) pour servir autant au repos du guerrier des permissionnaires qu'à la production intensive de nouveaux citoyens (les «*lebensborns*»).

À côté de cette production massive, forcée, il y a eu aussi la question du viol. De tout temps, dans toutes les guerres, les vainqueurs s'arrogeaient le droit de violer les femmes de l'ennemi. Sur ce plan, Alliés

comme nazis commirent les mêmes crimes. Lors de l'entrée de l'Armée rouge en Allemagne, pratiquement toutes les Allemandes furent violées par les soldats soviétiques (que les Allemands aient fait de même dans les pays occupés n'est pas une excuse), de même que lors de l'entrée des Japonais à Hong Kong, les officiers prévinrent les soldats que toute Chinoise était une prostituée et pouvait donc être violée. En plus, l'armée japonaise créa les «*épouses de réconfort*» pour leurs soldats occupants l'Asie, des Philippines à la Birmanie (lacune du livre de Carol Mann, elle ne parle pas de la guerre dans le Pacifique). Et comme si ce n'était pas suffisant de violer les femmes de l'ennemi, les soldats s'en prenaient parfois à celles de leurs alliés. Ainsi, le roman *La Storia* d'Elsa Morante commence par le viol d'une Italienne par un soldat allemand (le roman a été adapté au cinéma avec Claudia Cardinale à qui la même histoire est arrivée). Dans *Les Noces barbares* de Yann Queffelec, une adolescente est violée par trois soldats américains venus libérer la France.

Autre condition extrême vécue par les femmes durant la guerre : les camps de concentration, qu'elle étudie, parce qu'il y a très peu de documentation, par la recherche de témoins et d'entrevues avec des survivantes.

Elle a malheureusement constaté un mouvement de ressac à la libération, malgré des droits de vote acquis dans plus d'une vingtaine de pays. Le mouvement des femmes a connu une stagnation, parfois un recul; pour reprendre durant les années 60 (Betty Friedan, Kate Millett, Germaine Greer) en même temps (est-ce un hasard) que la contestation contre la guerre du Viêt Nam.

Carol Mann, *Femmes dans la guerre 1914-1945*, éditions Pygmalion Flammarion



## CAROL MANN FEMMES DANS LA GUERRE 1914-1945



Geneviève Auger et Raymonde Lamothe ont publié en 1981, *De la poêle à frire à la ligne de feu (la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre 39-45)* aux éditions Boréal Express. Dans un contexte moins tragique que la guerre en Europe, elles montrent l'effort de guerre des femmes d'ici et rejoignent Carol Mann dans sa conclusion «*la guerre a toujours eu besoin des femmes et la paix les a toujours replongées dans l'oubli*». Impossible de ne pas le mentionner!

CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Exclure une personne du groupe,  
**C'est inacceptable!**  
Moi, je suis pour un milieu de travail sain.



# Les habits neufs de la droite

André Synott, membre de l'OMHM et collaborateur au journal



es banques et firmes multinationales œuvrant dans le système financier (marchés à terme, spéculation sur les variations des taux de change, financement des États par

achat et courtage des bons du Trésor, produits financiers de plus en plus sophistiqués, c'est-à-dire tordus) ont institué un nouvel ordre mondial échappant à tout pouvoir citoyen, même au pouvoir politique à qui il pourrait ou devrait être imputable puisqu'il bénéficie d'une légitimité issue des urnes. Georges Corm dénonce et surtout explique *Le nouveau gouvernement du monde* (idéologies, structures, contre-pouvoirs) qui n'est redevable à personne et prétend à son entière autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics comme si c'était une évidence n'ayant pas à être démontrée ou justifiée. Les instances politiques, étatiques ou supranationales (systèmes des Nations-Unies, G-6, G-7, G-8 et maintenant G-20), ont abdiqué toute volonté d'exercer un leadership économique laissant la place (le pouvoir) à des institutions comme les banques centrales (au niveau des États), La Banque mondiale ou le Fonds monétaire international. On pose comme une évidence que les banques centrales doivent être indépendantes des gouvernements, sans vouloir admettre que cette liberté sans entrave les met au service des intérêts privés (banques et système financier).

Georges Corm dénonce l'adhésion des élites intellectuelles et politiques aux dogmes néolibéraux. Cette adhésion, parfois venue de la gauche (Alain Minc, Jacques Attali), rejette les différents courants idéologiques ayant influencé la pensée politique et économique depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Issus du siècle des Lumières (les Encyclopédistes) ou, même plus loin dans le temps, du rationalisme cartésien, ces courants idéologiques voulaient abolir la pauvreté (tant économique que culturelle), l'exploitation de l'homme par l'homme, le colonialisme en assurant une répartition équitable des richesses; répartition équitable qui ne peut être réussie que par une volonté politique plutôt que grâce à la «main invisible du marché» chère à Adam Smith. De Jean-

Jacques Rousseau à John Keynes (en passant par Marx), c'est toute la théorie critique qui est jetée aux poubelles.

Heureusement, il existe encore des esprits critiques refusant de capituler face aux nouveaux dogmes. Ainsi, l'école de Frankfort (lieu d'un renouvellement du marxisme) ou le *Monde diplomatique* auquel Corm contribue régulièrement.

Le texte de Corm se veut plus ou moins le pendant économique de l'analyse philosophique de Jürgen Habermas qui, dans *Après l'État-nation*, avançait que l'Union européenne devrait avoir la volonté politique de corriger les effets du marché, d'imposer des réglementations pour créer des effets de redistribution, le contraire de la pratique actuelle des eurocrates de Bruxelles (siège de l'Union européenne) et de la Banque centrale européenne. Georges Corm montre qu'il faut appliquer au niveau mondial la thèse de Habermas.

Le triomphe du néolibéralisme est d'abord théorique par la négation d'une alternative, surtout depuis la disparition du Bloc de l'Est; puis est devenu très concret avec la multiplication des hommes d'affaires à l'honnêteté douteuse devenus chefs d'État ou de politiciens devenus milliardaires (Berlusconi, Poutine, Fujimori au Pérou, Suharto en Indonésie). L'État, presque partout, devient une pompe à finances au service des, déjà, plus riches tout en se soumettant sans résistance aux volontés d'institutions comme le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale. Presque partout, cette abdication des États a produit les mêmes effets : spirale

d'endettement public, diminution des services publics, pillage des matières premières, émigration des plus qualifiés (un nouvel exode des cerveaux) alors que

universités, les *think tanks* donnent des programmes semblables pour former des cadres qui sauront bien faire fonctionner le système.

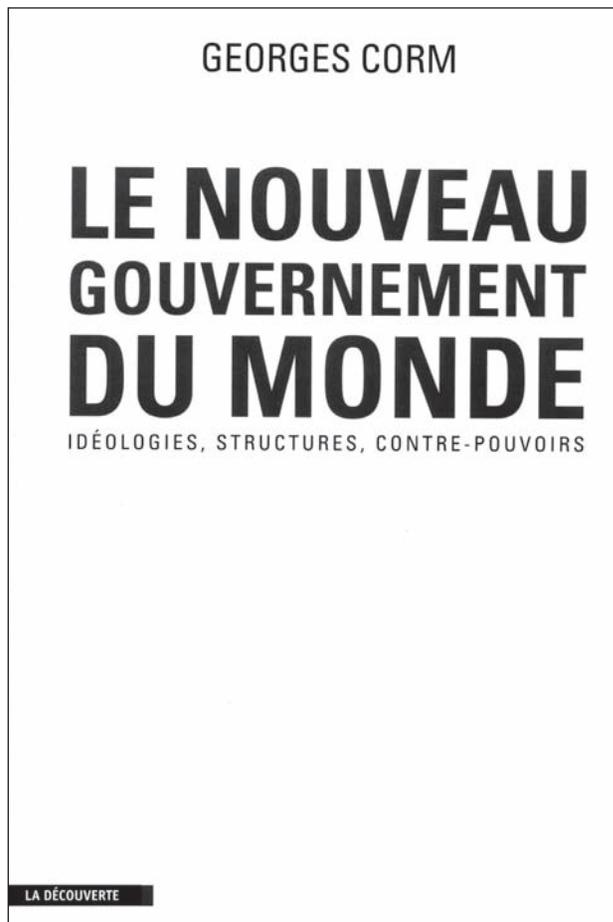
Georges Corm construit son raisonnement en puisant à des sources diversifiées. Il utilise les recherches de Galbraith sur l'euphorie financière ou les effets de l'ère de l'opulence, les critiques des institutions d'Ivan Illich, les travaux du Club de Rome sur la limitation de la croissance, la nécessité du «small is beautiful» de Schumacher et même des valeurs religieuses. Alors que les néoconservateurs (surtout américains) n'hésitent pas à utiliser des valeurs ou des cautions religieuses pour justifier les inégalités ou l'injustice, Corm pense que la résistance aux valeurs néolibérales peut s'appuyer sur des valeurs religieuses (chrétiennes et musulmanes surtout). Ce chrétien libanais, maronite, a été influencé par Nasser (indépendance et unité arabe), il parraine le Tribunal Russell sur la Palestine et appuie divers courants politiques musulmans (non pas islamistes).

Cette confluence des doctrines sociales inspirées par des courants religieux l'amène à penser que les questions économiques peuvent être pensées à partir des fondements de l'éthique. Niant l'enrichissement sans cause, l'accumulation de richesses comme but de l'existence pour favoriser plutôt la notion de bien public et la nécessité que le progrès économique soit mis au service de la société, les religions pourraient agir comme un frein à l'accumulation privée. Ici, il semble au diapason de la théologie de la libération d'un certain clergé d'Amérique latine.

Ce courant progressiste des institutions religieuses peut être contré par l'utilisation des religions pour affirmer un fondamentalisme identitaire (de Hérouxville à Téhéran) plutôt que la construction d'un cadre, conciliant éthique et rationalité pour le vivre-ensemble.

La mondialisation a amené un affaiblissement des pouvoirs des États en créant des réorganisations spatiales, des regroupements régionaux au nom du libre-échange ayant pour conséquence que l'État-nation n'est plus vu comme la forme idéale d'organisation des sociétés. Même si, comme l'a déjà remarqué John Saul (*Mort de la globalisation*), de nouveaux États ne cessent d'apparaître en ex-URSS, en ex-Yougoslavie ou même en Afrique où le Darfour se sépare du Soudan (alors que l'Organisation de l'unité africaine a toujours prôné dans sa charte, l'intangibilité des frontières, mêmes absurdes, issues de la colonisation), ses nouveaux États sont créés pour satisfaire un besoin identitaire tout en s'intégrant, en Europe, dans un espace économique supranational.

Georges Corm en appelle à un besoin de changer le besoin identitaire en besoin démocratique comme dans un ouvrage précédent (*La question religieuse au XXI<sup>e</sup> siècle*), il en appelle à un «pacte laïc international» sur le mot d'ordre «Républicains de tous les pays, unissez-vous!» Georges Corm, *Le nouveau gouvernement du monde*, éditions La Découverte



certain pays ont tenté une autre voie (tout en restant dans un cadre capitaliste). Ainsi, la Corée du Sud, Singapour et le Brésil ont exercé un certain dirigisme économique pour développer une économie qui en ferait autre chose qu'une économie exportatrice de main d'œuvre comme le Mexique ou les Philippines.

Le néolibéralisme a triomphé sur un autre plan. Partout, les écoles de gestion, les départements de sciences économiques des

## LAUT'JOURNAL

**Les grands journaux appartiennent à quelques familles multi-millionnaires et sont financés par la publicité d'entreprises multi-milliardaires. Pas étonnant que nos intérêts n'y soient pas défendus!**

L'aut'journal est un mensuel progressiste sans but lucratif et sans publicité des grandes entreprises. Depuis sa fondation il y a 22 ans, une équipe de bénévoles y défend nos intérêts.

Lisez les chroniques de Léo-Paul Lauzon, Jean-Claude Germain, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Dubuc et plusieurs autres.

Abonnez-vous! Faites parvenir un chèque de 30 \$ (un an) à  
L'aut'journal, 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 117, Montréal, H2X 2T7

Nom : \_\_\_\_\_ Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Pour un point de vue différent de l'actualité, l'Équipe du SFMM (SCFP) encourage ses membres à lire L'aut'journal.

[www.l'autjournal.info](http://www.l'autjournal.info)

**Benjamin Moore**  
Les experts en couleur et décoration




NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX POUR LES MEMBRES DU CSFMM  
OFFERT SEULEMENT CHEZ DISTRIBUTION BÉLAIR

En raison d'un récent changement de politique de prix chez Benjamin Moore, nous sommes obligés de modifier les escomptes offertes aux membres du CSFMM.

Le 25% de rabais s'appliquera dorénavant sur les lignes...  
SUPERSPEC, ECOSPEC, MOORESTYLE et COLLECTION

Le prix le plus bas permis par Benjamin Moore sur les lignes...  
BEN, NATURA ety AURA

**OFFERT SEULEMENT CHEZ...**

**Distribution Bélaïr**  
8530, boul. Pie IX  
Montréal (Québec)  
514 593-5347

**25%**  
de RABAIS  
du prix affiché

NOTRE ENTREPRISE FAMILIALE A FAIT ÉCONOMISER PLUSIEURS DOLLARS AUX MEMBRES DU **CSFMM**. PROFITEZ DE CETTE OFFRE COMME VOS CONSOEURS ET CONFRÈRES.

**MATELAS**

Un concept de vente tellement différent !

Obtenez de **10 à 40 %** de rabais  
Sur rendez-vous seulement  
514 214-6557



40 ANS  
D'EXPÉRIENCE  
DANS LE DOMAINE  
DU MATELAS



*Toute une gamme de matelas et de lits ajustables disponibles*

**clubvoyages**<sup>TM</sup>  
Pointe-aux-Trembles

12935, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 1B9  
www.pointeauxtrembles.clubvoyages.com

**Johanne René de Cotret**  
Présidente et conseillère en voyages  
Cell. : 514 816-7768  
Courriel : jrdec@clubvoyagespat.ca

Obtenez des milles de récompense avec tout achat !

Voyagez et économisez en échangeant vos milles de récompense AIR MILES pour des certificats CLUB VOYAGES.  
385 milles de récompense - un certificat CLUB VOYAGES d'une valeur de 50 \$.  
Pour connaître les détails, n'hésitez pas à me contacter.

**Vacances Soleil (formule tout inclus)**  
Circuits du Club Aventure  
Voyages d'affaires  
Croisières  
Circuits européens et autres  
Spéciaux de dernière minute  
Assurance-voyage

Service personnalisé et livraison gratuite de documents



## RÉPONSES

### Testez vos connaissances page 21

#### Le mot juste

- |                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| 1. Gravir les échelons.      | 7. pacane : algonquin |
| 2. Dresser un procès-verbal. | 8. robot : tchèque    |
| 3. Déclencher un lock-out.   | 9. sauna : finnois    |
| 4. Seconder une collègue.    | 10. vampire : serbe   |

#### Quel mot est correct ?

- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| 5. Plaider un grief.  | Dilemme, digressions, fruste, |
| 6. Enfreindre une convention.   | haut de gamme, infarctus,     |
| 7. Allouer une indemnité.   | pécuniaires, plus haut,       |
| 8. Satisfaire des attentes.   | rémunérés, taie d'oreiller,   |
| 9. Appuyer une proposition (L'expression «seconder une proposition» est un calque de l'anglais et est critiquée). | obnubilée.                    |

#### Masculin ou féminin ?

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| 10. Convoquer une réunion. | Une aérogare, un horaire, une espèce, une idole, un éclair, une écrevisse, une agrafe, de l'ammoniaque (féminin), un astérisque, une cuticule, un autobus, un intervalle, de l'argile (féminin), une épitaphe, un augure, de la coriandre (féminin), un rail, un exemple, un sandwich et un exergue. |
|----------------------------|--|

#### De quelle langue vient le mot ?

- |                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| 1. cédille : espagnol      | 2. délicatesse : italien |
| 3. environnement : anglais | 4. handball : allemand   |
| 5. icône : russe           | 6. goudron : arabe       |

*Voyages Rêve Évasion inc.*  
675A, rue Notre-Dame  
Repentigny (Qc) J6A 2W5

**Nancy Boivin**  
Conseillère en voyages

Prix spéciaux pour le congé de la construction  
Informez-vous à nos agents  
**50 \$ RABAIS SUR RÉSERVATION**  
Personnel qualifié, dynamique et attentionné  
Service personnalisé, spécialité groupe, Europe et croisière  
*Faites de votre rêve une réalité avec nous !!!*  
Communiquez avec la propriétaire :  
Nancy Boivin au 450 932-4145  
Courriel : infos@voyagesreveevasion.com

**La Capitale**

*La Capitale, vendu ! La Capitale, vendu !*

Pour un service à la clientèle de Qualité

**LINDA BARKER**  
Courtier immobilier, La Capitale Prestige  
(Cellulaire) 514-250-0650 ou (Bureau) 514-644-1844  
linda.barker@live.ca

Recevez un certificat-cadeau de 500 \$ à l'achat ou la vente de votre propriété par mon intermédiaire (sujet à certaines conditions).

Les petites annonces du **ColBlanc**

Le COLBLANC offre aux membres actifs et retraités du Syndicat des fonctionnaires municipaux un service de petites annonces gratuites.

- **Courrier électronique** colblanc@simm429.qc.ca
- **Courrier régulier** Petites annonces du COLBLANC, 429, rue de La Gauchetière Est, Montréal, Québec, H2L 2M7
- **Télécopieur** 514 842-3683

